

# Rapport annuel 2010

- Déchets
- Énergie
- Eau
- Boues

# Le mot du Président

Malgré une certaine reprise économique, la situation générale est restée, quelle que soit l'échelle géographique, fragile et incertaine en 2010. Dans ce contexte, le SYDED a néanmoins gardé le cap sur les objectifs fixés pour cette année dans ses 3 domaines de compétence.

Sa principale activité, le "**traitement des déchets**", a enregistré des résultats positifs, en accord avec les objectifs réglementaires du Grenelle de l'Environnement, tant sur le plan de l'accroissement du taux de valorisation, que sur le plan de la réduction des quantités produites.

Les importants travaux d'extension du centre de tri de St-Jean-Lagineste ont été lancés, avec un achèvement prévu au printemps 2011.

Sur le plan financier, le SYDED se trouve désormais dans un contexte tendu, en raison notamment de la forte revalorisation des prestations déléguées (transport et traitement) et de la volatilité des prix de reprise des matériaux, auxquelles s'ajoute une fiscalité environnementale en constante augmentation.

En parallèle, le rythme de construction de **réseaux de chaleur** s'est maintenu pour la 4ème année consécutive, avec 2 nouvelles réalisations. En même temps, une étude départementale a été lancée pour définir les pistes de consolidation de la ressource bois.

Quant à la "**production d'eau potable**", ce domaine a connu un réel essor par l'engagement de plusieurs missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance technique aux collectivités, ainsi que par le lancement d'une première étude pour une interconnexion de sécurisation de la ressource en eau potable. D'autre part, des moyens et des équipements ont été prévus pour assurer au 1er janvier 2011 l'exploitation des premiers réseaux de production transférés au SYDED.

Dans le cadre de la compétence de "**traitement des boues de STEP**", la réalisation du projet de construction d'une unité de co-compostage des boues de stations d'épuration a dû être reportée, compte tenu de la durée de l'instruction administrative du dossier qui s'est avérée plus longue que prévue initialement. Par contre, une évolution de cette compétence a été opérée sur le plan statutaire par l'intégration de l'assistance technique à l'assainissement et l'élargissement des modes de traitement au-delà du compostage prévu initialement. Elle prépare le transfert du SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Service des Eaux) du Conseil général au SYDED, programmé au 1er janvier 2011.

Cet aperçu montre qu'en dépit des facteurs défavorables incontournables, le SYDED conserve sa vitalité et met tous les moyens en œuvre pour apporter les meilleures réponses tant aux collectivités, qu'aux usagers.

Les prévisions pour 2011 et même au-delà ne sont pas très optimistes. Dans ce contexte, la mobilisation de l'ensemble du personnel et l'accompagnement des élus seront les moteurs indispensables pour atteindre l'objectif essentiel du SYDED : **assurer un service public de qualité et au meilleur coût.**

Michel QUEBRE

# SOMMAIRE

## SYDED

Présentation du SYDED du Lot.....	4
-----------------------------------	---

## DÉCHETS

Bilan global.....	7
Tri des déchets recyclables et valorisation du verre.....	10
Traitement des déchets non valorisables.....	15
Déchetteries, compostage des végétaux, valorisation du bois.....	18

## ÉNERGIE

Réseaux de chaleur au bois.....	22
---------------------------------	----

## EAU

Production d'eau potable.....	24
-------------------------------	----

## BOUES

Traitement des boues de stations d'épuration (STEP).....	26
--	----

## EN SAVOIR PLUS

Actions de communication.....	28
Démarche d'amélioration des collectes sélectives.....	29
Actions pour la réduction des déchets.....	30
Prévention des risques.....	31

Pour ce rapport, les statistiques sont calculées d'après la population municipale INSEE 2007 : 176 488 habitants pour la totalité des collectivités adhérentes au SYDED (Lot + 2 communes aveyronnaises).

Les tarifs sont calculés sur la population DGF 2009 : 201 415 habitants (prise en compte des résidences secondaires).

## ► Forme juridique

### Syndicat mixte ouvert et à la carte

Le SYDED regroupe des communes, des groupements de communes (syndicats, communautés de communes), ainsi que le Conseil général. Il gère 3 compétences (déchets, eau, boues). L'adhésion des collectivités est facultative.

### Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)

Le SYDED est un organisme public, administré par des élus, dont les méthodes de gestion s'apparentent à celles des entreprises industrielles et commerciales :

- gestion du personnel selon le régime de droit privé,
- fonctionnement basé sur des activités de type industriel, avec une notion de productivité,
- comptabilité proche des entreprises privées.

■ **Mode de gestion** : Régie directe (le SYDED assure lui-même la gestion du service public)

## ► Activités

- **Traitement des déchets ménagers** :
  - Tri des déchets recyclables et valorisation du verre
  - Traitement des déchets non valorisables
  - Gestion d'un réseau de déchetteries, compostage des végétaux et valorisation du bois
- **Exploitation de réseaux de chaleur**
  - Réalisation de réseaux de chaleur
  - Gestion des réseaux de chaleur
- **Production de l'eau potable** :
  - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
  - Gestion des ressources en eau potable et des réseaux de production
- **Traitement des boues de stations d'épuration** :
  - Prise en charge du transport des boues et de leur traitement
  - Construction et exploitation d'une unité de valorisation des boues par compostage
  - Ecoulement du compost normalisé

## ■ Evolution des compétences du SYDED

En prévision de la délégation des missions du SATESE du Conseil général vers le SYDED en 2011, le Comité syndical a décidé, le 1<sup>er</sup> juillet 2010, la transformation de la compétence "traitement des boues de stations d'épuration" en une compétence plus large : **"assistance à l'assainissement des eaux usées et traitement des boues de stations d'épuration"**, ainsi que la création d'une nouvelle compétence **"connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles"**. En outre, pour dissocier la gestion des réseaux de chaleur de l'activité "déchets", une compétence **"bois-énergie et développement des énergies renouvelables"** a aussi été ajoutée aux statuts du SYDED.

## ► Adhérents

- **Compétence "Déchets"** : 13 collectivités chargées de la collecte des déchets ménagers (voir page 8)  
Cela représente les 340 communes du Lot ainsi que 2 de l'Aveyron, soit :  
- **176 488 habitants** (pop. municipale INSEE 2007).  
- **201 415 habitants** (pop. DGF 2009 : population totale + résidences secondaires)
- **Compétence "Eau"** : 43 collectivités adhérentes en 2010 (voir page 25)
- **Compétence "Boues"** : 25 collectivités adhérentes en 2010 (voir page 27)

## ► Missions transversales : la structure administrative

Son rôle est d'assurer l'interface entre les choix politiques émanant des décisions des élus et les activités opérationnelles. Elle regroupe des activités "supports" et mène des opérations permettant d'assurer le service rendu aux collectivités et aux habitants (encadrement, services administratifs, ressources humaines, communication, assistance aux collectivités membres, qualité/sécurité/environnement, études & travaux, coordination de l'exploitation). Ces services ne sont pas directement rattachés à l'une des activités principales du SYDED. De ce fait, une partie de ces charges est compensée par une participation des collectivités et le reste des dépenses est réparti entre les différentes activités sous l'intitulé "frais de structure".


**Participation annuelle des collectivités membres : 1 € HT / habitant (pop. DGF)**

## ► Organisation et répartition des emplois

Effectif total : 227 personnes

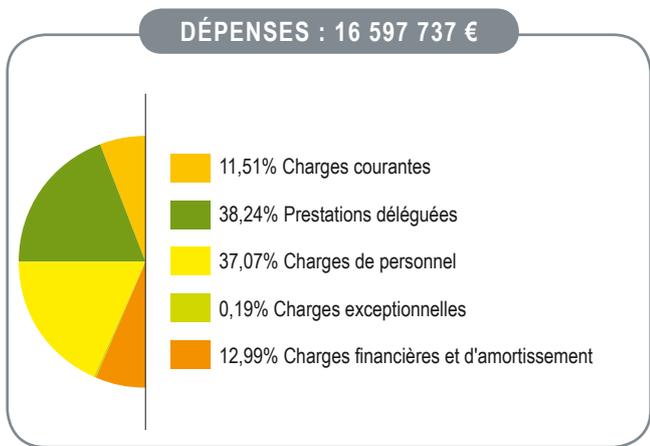
1 emploi pour 777 habitants



# Bilan financier global

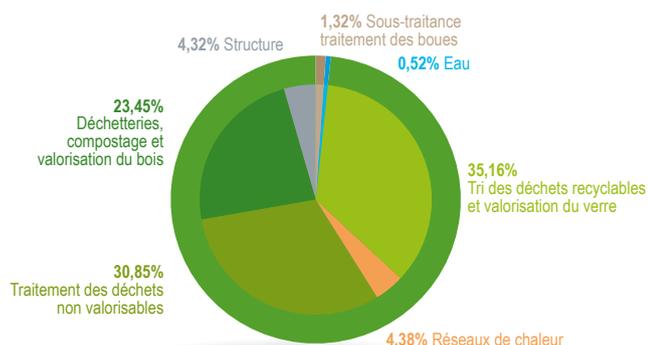
Le SYDED dispose de **3 budgets distincts** :  
 le budget principal "**Déchets**" intégrant les réseaux de chaleur, le budget "**Boues**" et le budget "**Eau**".

## Fonctionnement :



### Répartition des dépenses par budget et par activité :

**98,16 % DÉCHETS 1,32 % BOUES 0,52 % EAU**

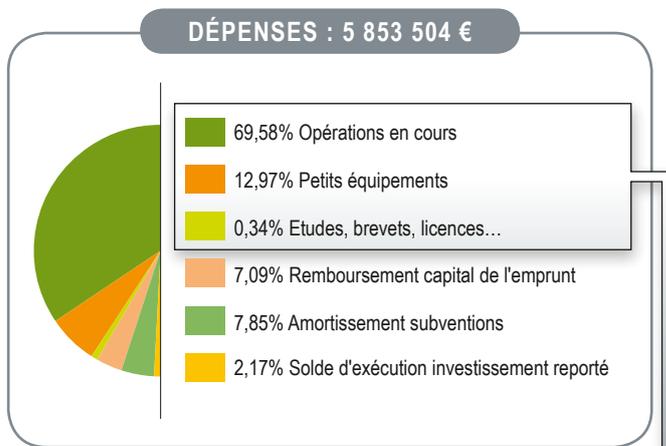


### Durée de l'extinction de la dette : 21 ans (2032)



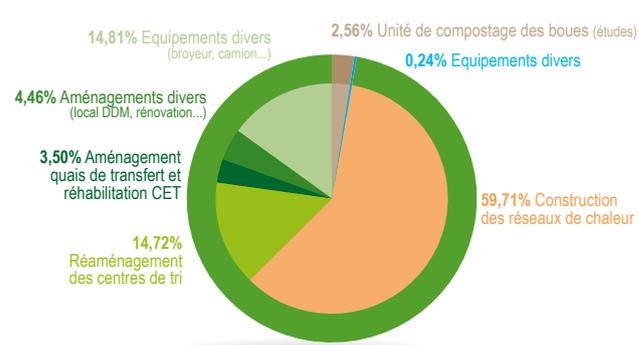
Le SYDED possède un seuil d'endettement très faible.

## Investissement :

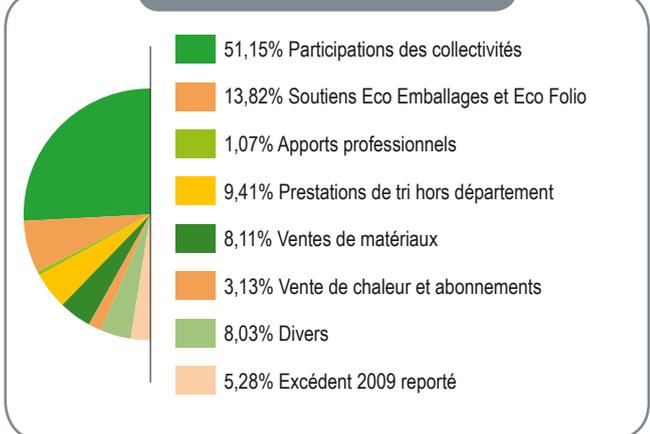


### Répartition des dépenses réelles : 4 959 769 €

**97,20% DÉCHETS 2,56% BOUES 0,24% EAU**



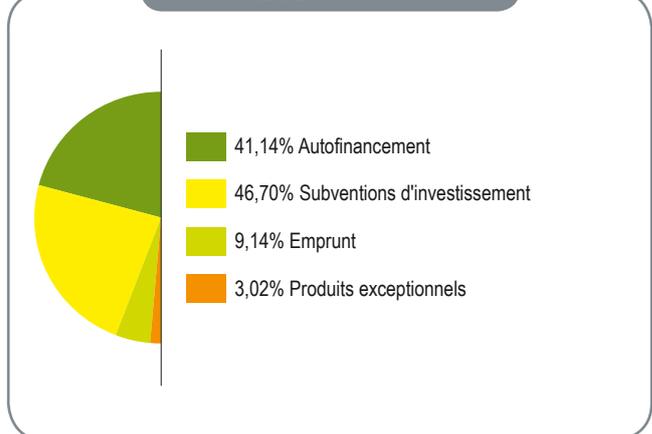
## RECETTES : 18 219 366 €



### Excédent 2010 : 1 621 628 €

(dont 958 200 € d'excédent 2009 reporté "Déchets" et 3 609 € d'excédent 2009 reporté "Boues")

## FINANCEMENT : 4 959 769 €



La gestion des déchets comporte 2 volets : la collecte et le traitement. Sur le Lot, ces deux fonctions ont été dissociées et sont assurées par des structures distinctes :

- la collecte des déchets est gérée par les collectivités adhérentes,
- le traitement est géré par le SYDED du Lot.

## Bilan quantitatif global

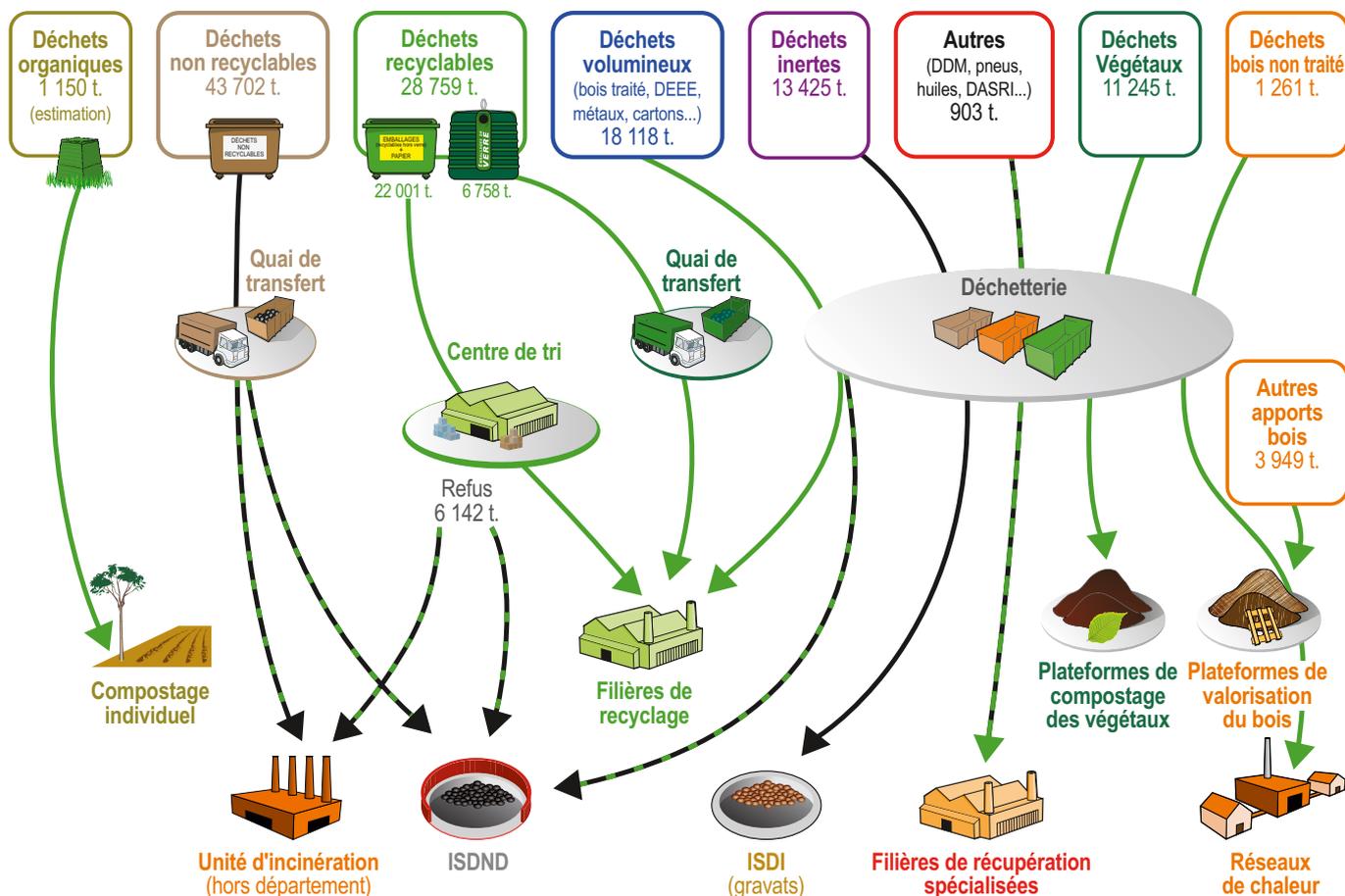
Quantité totale traitée : 117 413 tonnes (115 104 t. en 2009)

- 110 183 tonnes de déchets proviennent du territoire du SYDED (108 536 t. en 2009),
- 7 230 tonnes de déchets proviennent de collectivités hors du département (6 568 t. en 2009).

DDM, DASRI, ISDND, ISDI : voir lexique en dernière page

— Valorisation  
 - - Valorisation partielle  
 — Pas de valorisation

## Synoptique des flux de déchets



## Taux global de valorisation : 50 %

### Valorisation matière : 34 %

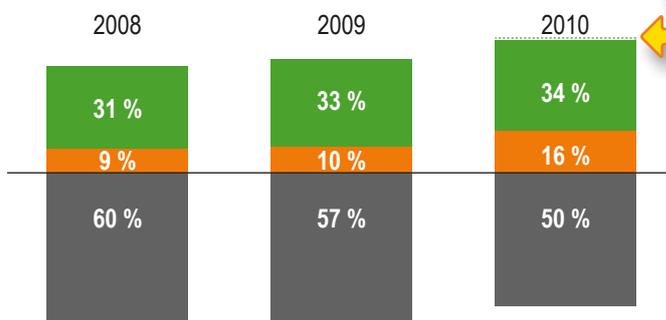
Recyclage, filières de récupération, compostage...

### Valorisation énergétique : 16 %

Réseaux de chaleur au bois, production d'énergie...

### Non valorisés : 50 %

Déchets enfouis non valorisés, mâchefers d'incinération.

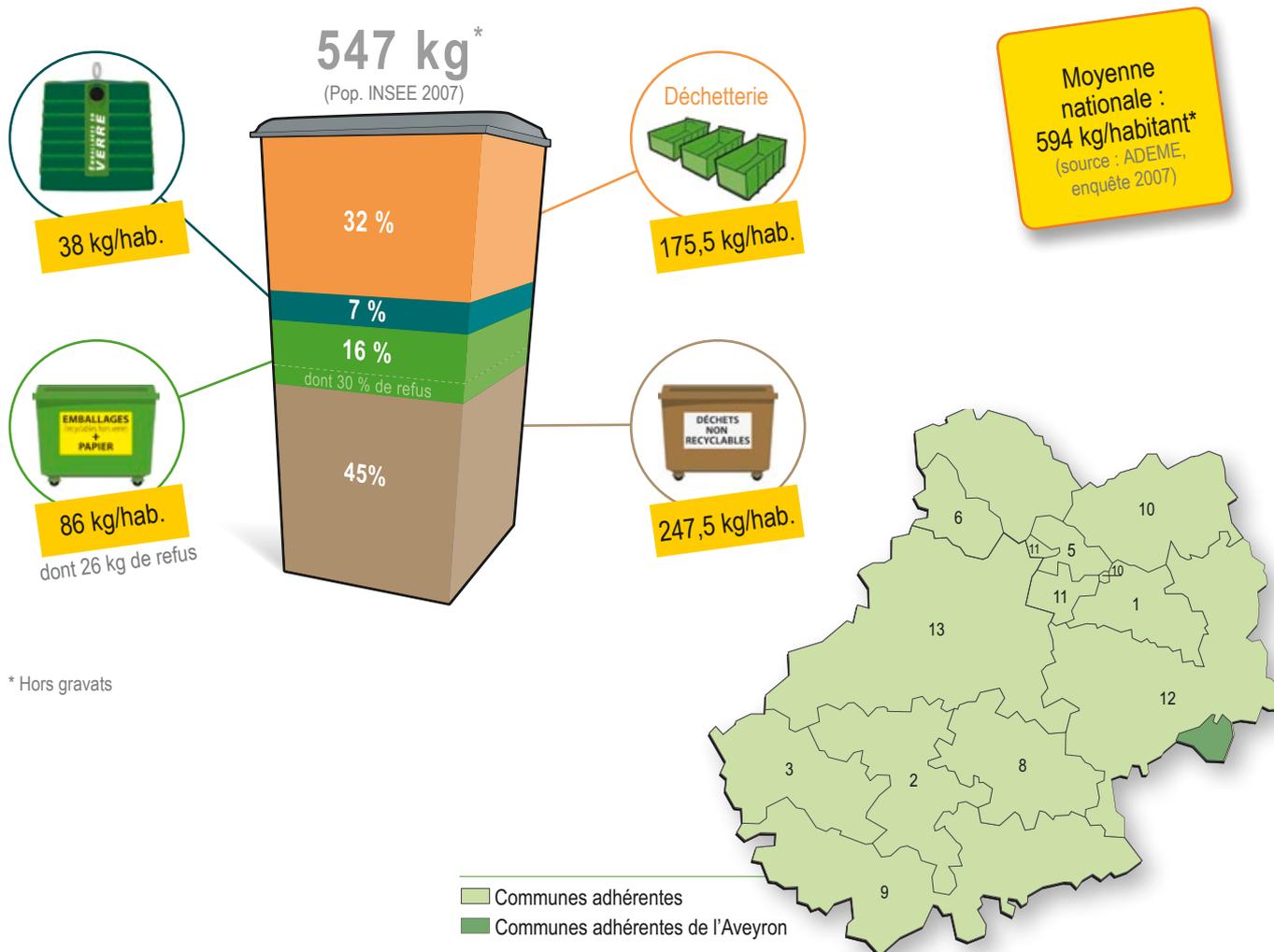


Objectif 2012 du Grenelle : 35% de valorisation matière

## Bilan quantitatif des collectivités membres du SYDED

### La "poubelle lotoise" (kg/hab.)

Pour 2010, la moyenne des déchets ménagers et assimilés pris en charge par le SYDED s'élève à **547 kg** par habitant\*. Elle est quasiment identique à celle de 2009. **Points positifs : pour une quantité globale équivalente, on retrouve moins d'ordures ménagères résiduelles (-3,3 %) et plus de recyclables (+3,6 %).**



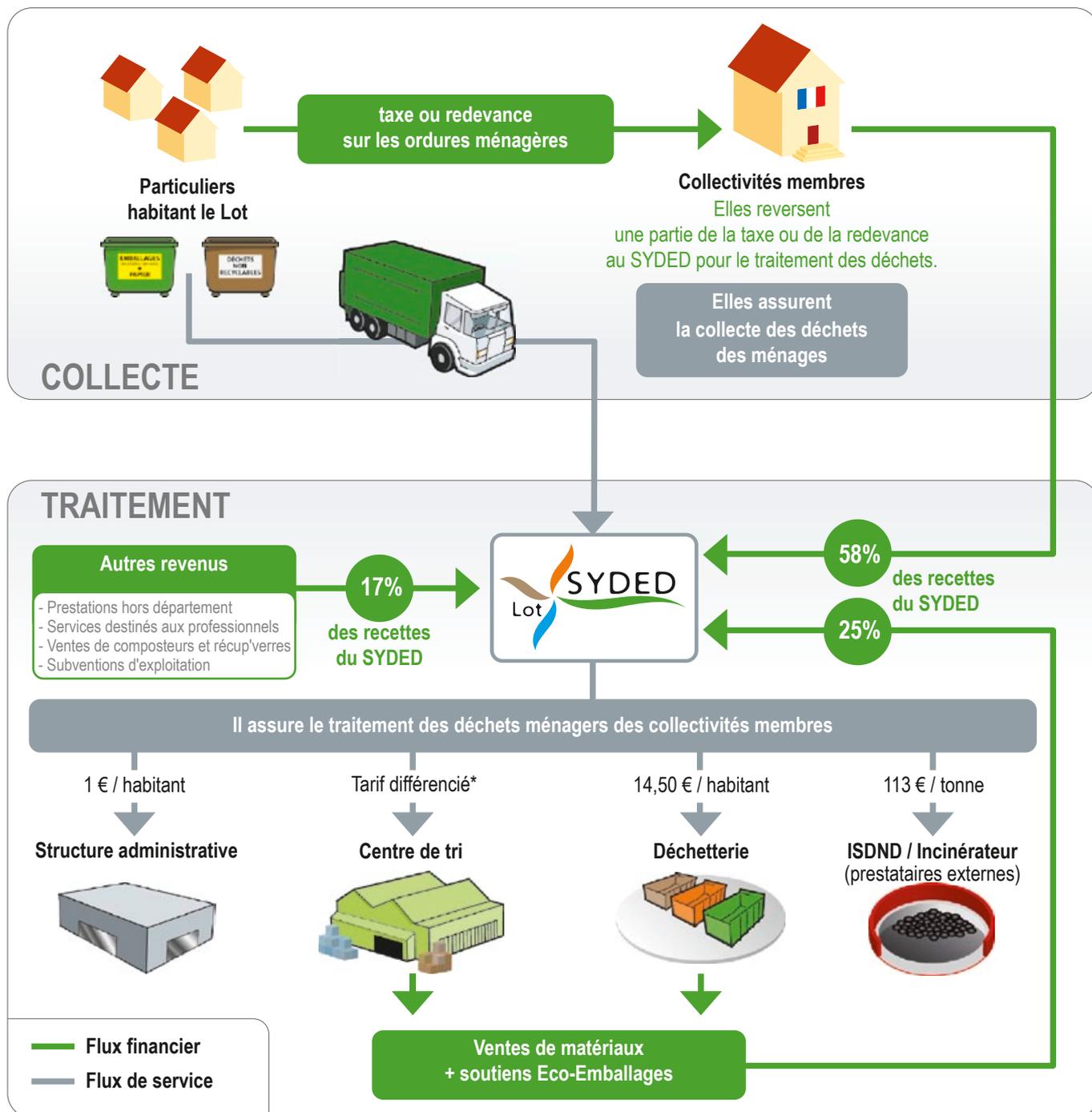
### Quantités produites par collectivité adhérente

Collectivités membres lotoises	Population municipale INSEE 2007	Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets recyclables
1 C.C. Causse Ségala Limargue	6 553 hab.	1 382 t. / 211 kg/hab.	491 t. / 75 kg/hab.
2 C.C. du Grand Cahors	36 895 hab.	10 203 t. / 277 kg/hab.	3 243 t. / 88 kg/hab.
3 C.C. de la Vallée du Lot et du Vignoble	15 406 hab.	3 993 t. / 259 kg/hab.	1 385 t. / 90 kg/hab.
4 C.C. du Pays de Martel	5 888 hab.	1 406 t. / 239 kg/hab.	537 t. / 91 kg/hab.
5 C.C. du Pays de Padirac	2 264 hab.	463 t. / 205 kg/hab.	171 t. / 76 kg/hab.
6 C.C. du Pays de Souillac	7 536 hab.	2 190 t. / 291 kg/hab.	514 t. / 68 kg/hab.
7 C.C. du Pays du Haut Quercy Dordogne	4 737 hab.	1 174 t. / 248 kg/hab.	336 t. / 71 kg/hab.
8 C.C. Lot-Célé	4 498 hab.	1 042 t. / 232 kg/hab.	398 t. / 88 kg/hab.
9 SICTOM des Marches du Sud Quercy	15 045 hab.	3 451 t. / 229 kg/hab.	1 344 t. / 89 kg/hab.
10 SICTOM du Pays du Haut Quercy Dordogne	17 312 hab.	3 548 t. / 205 kg/hab.	1 288 t. / 74 kg/hab.
11 SM Bio-Alvignac-Gramat DM	4 472 hab.	1 302 t. / 291 kg/hab.	418 t. / 94 kg/hab.
12 SMIRTOM de la Région de Figeac	34 196 hab.	7 821 t. / 229 kg/hab.	2 728 t. / 80 kg/hab.
13 SYMICTOM du Pays de Gourdon	21 686 hab.	5 728 t. / 264 kg/hab.	1 917 t. / 88 kg/hab.
<b>TOTAUX :</b>	<b>176 488 hab.</b>	<b>43 702 t. / 247,5 kg/hab.</b>	<b>14 771 t. / 84 kg/hab.</b>

## ► Mode de financement de la gestion des déchets

Le SYDED ne perçoit pas directement la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Il facture à chaque collectivité les prestations réalisées en fonction des tonnages traités et de la population desservie.

Les soutiens d'Eco-Emballages et la vente des matériaux constituent une part importante du financement du SYDED.



\* Tarif différencié : tarif moyen (62 € / tonne) soumis à des variations en fonction du taux de refus et de la performance (voir page 14).

# Tri des déchets recyclables et valorisation du verre

## ► Mode de collecte

### Déchets recyclables (papiers et emballages hors verre) ► en porte à porte :

Les déchets sont déposés en vrac dans des bacs individuels ou collectifs de couleur verte.

Sur certains secteurs, des sacs transparents ou des caissettes sont mis à la disposition des habitants.

La collecte est effectuée par les collectivités membres du SYDED.



### Emballages en verre ► en apport volontaire :

Ces emballages sont déposés dans les 1 241 récup'verres répartis sur le département : cela représente environ 1 récup'verre pour 142 habitants.

Le ramassage et le transfert sont effectués par le SYDED.

## ► Quantités apportées (Lot + hors département)

### Papiers et emballages (hors verre) : 22 001 tonnes

- 14 771 tonnes de déchets ont été apportées par les collectivités membres du SYDED, soit 67 % des déchets réceptionnés.
- 7 230 tonnes proviennent de collectivités hors département, soit 33 % des déchets réceptionnés.

### Emballages en verre : 6 758 tonnes

## ► Mode de traitement

### ■ Les déchets recyclables (hors verre) :

Les déchets sont triés par matériau dans les 3 centres de tri du SYDED, selon un process où la mécanisation est réduite, favorisant ainsi la création d'emplois. Ils sont ensuite conditionnés et envoyés vers des unités de recyclage hors département.

Types de déchets :

Filières et lieux de recyclage :

PEHD*	► VALORPLAST - SUMINCO Barcelone (Espagne)
PET coloré*	► VALORPLAST - REGENE ATLANTIQUE (Bayonne, 64)
PET incolore*	► VALORPLAST - ARTENIUS PET RECYCLING (Ste-Marie-la-Blanche, 21)
Films plastiques	► REGEFILMS SUD OUEST - (Abidos, 64)
Emballages carton	► REVIPAC - SKPRF - Papeterie (Saillat, 87)
Briques alimentaires	► REVIPAC - Novatissue (Laval sur Vologne, 88)
Papiers	► Repreneur intermédiaire : PAPREC - Recyclage en France ou à l'international
Petite ferraille	
Emballages acier	
Emballages aluminium	

\* Flaconnages en plastiques

Le refus, représentant la part des déchets traités et non valorisés du fait des erreurs de tri, est redirigé vers des centres de traitement d'ordures ménagères résiduelles (voir page 16).

### ■ Les emballages en verre :

Ils sont transportés à la Verrerie Ouvrière d'Albi à St-Juery (81) qui assure leur recyclage.



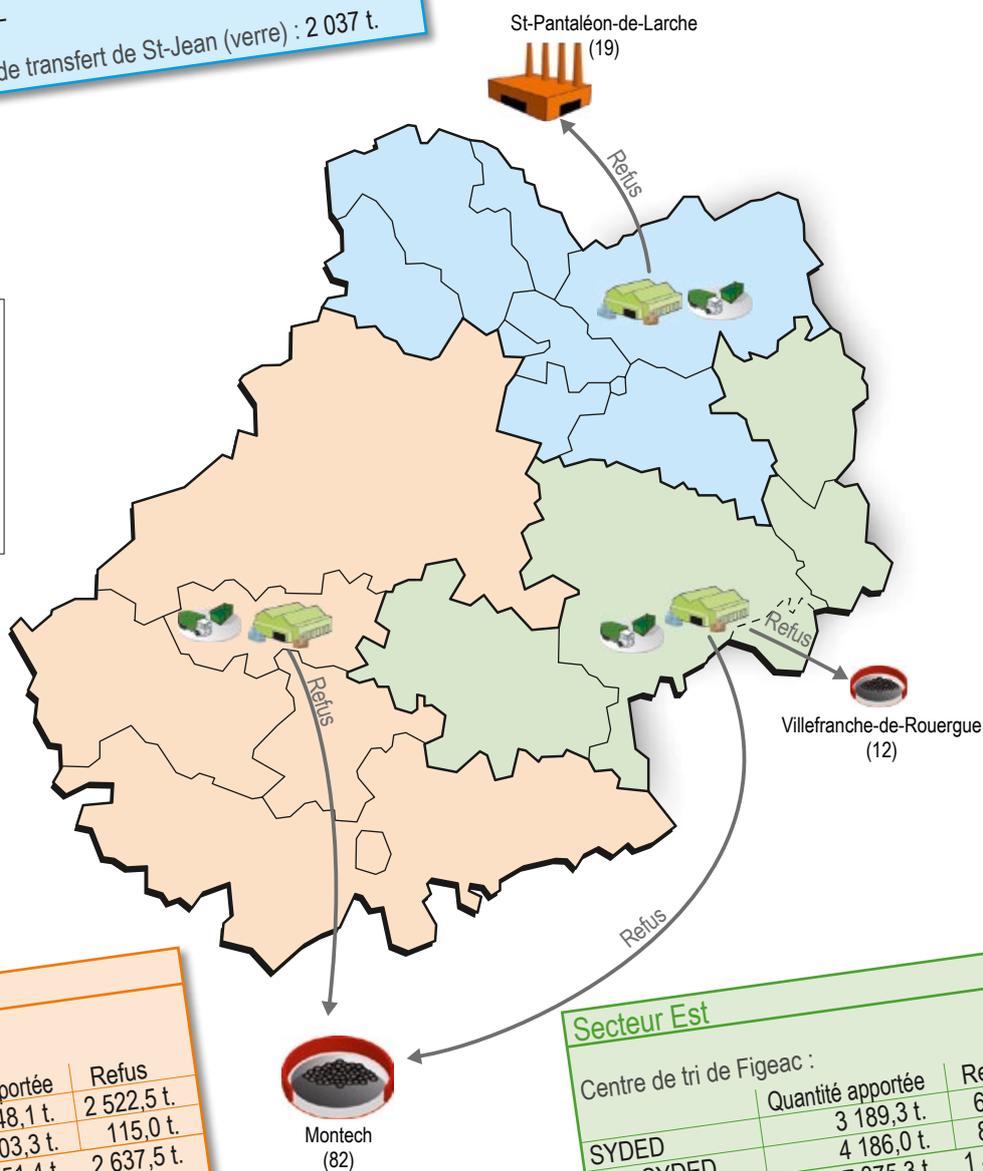
## ■ Répartition des quantités apportées par secteur :

Pour une meilleure gestion des équipements, le département est divisé en 3 secteurs, comportant chacun un centre de tri de déchets recyclables et un quai de transfert pour le verre.

Des transferts ont été effectués entre les 3 sites afin d'optimiser la répartition des tonnages sur chaque secteur.



Secteur Nord		
Centre de tri de St-Jean-Lagineste :		
	Quantité apportée	Refus
SYDED	3 833,1 t.	1 367 t.
hors SYDED	2 341,2 t.	638 t.
<b>TOTAL</b>	<b>6 174,3 t.</b>	<b>2 005 t.</b>
Quai de transfert de St-Jean (verre) : 2 037 t.		



Secteur Sud-ouest		
Centre de tri de Catus :		
	Quantité apportée	Refus
SYDED	7 748,1 t.	2 522,5 t.
hors SYDED	703,3 t.	115,0 t.
<b>TOTAL</b>	<b>8 451,4 t.</b>	<b>2 637,5 t.</b>
Quai de transfert de Catus (verre) : 3 413 t.		

Secteur Est		
Centre de tri de Figeac :		
	Quantité apportée	Refus
SYDED	3 189,3 t.	686,2 t.
hors SYDED	4 186,0 t.	813,3 t.
<b>TOTAL</b>	<b>7 375,3 t.</b>	<b>1 499,5 t.</b>
Quai de transfert de Figeac (verre) : 1 308 t.		

## ► Quantités recyclées (collectivités SYDED)



**Papiers et emballages (hors verre) : 10 539 tonnes, soit ≈ 59,7 kg/hab./an**

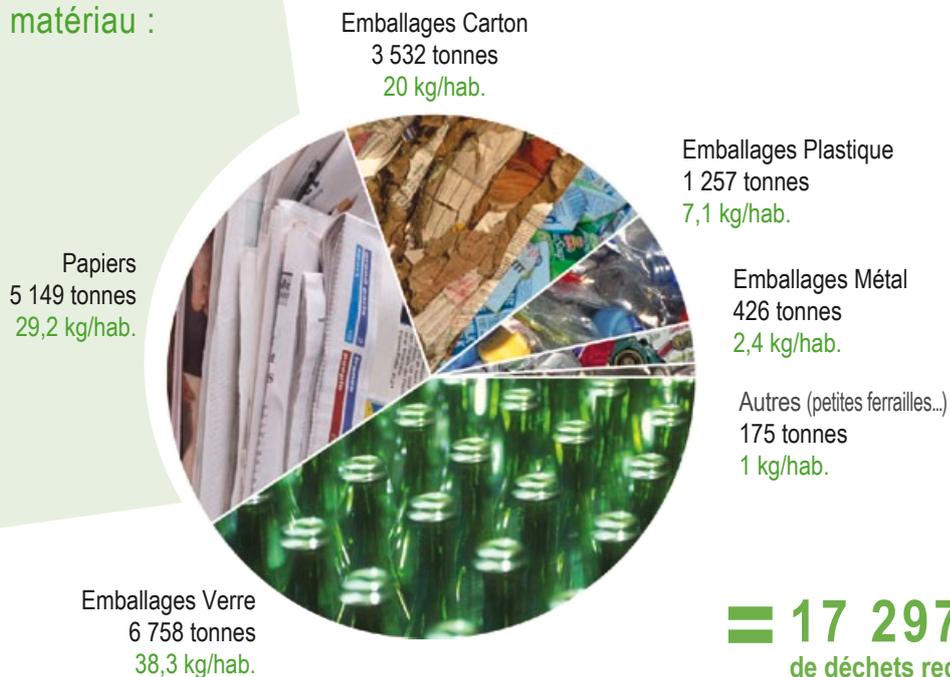
► Refus : 4 576 tonnes, soit 30 % des quantités apportées



**Emballages en verre : 6 758 tonnes, soit ≈ 38,3 kg/hab./an**

**Déchets recyclés**  
Moyenne lotoise :  
**98 kg/habitant**  
(Pop. INSEE 2007)  
Moyenne nationale :  
**75 Kg/habitant**  
(ADEME, 2007)

### ■ Répartition par matériau :



Malgré une légère baisse des apports de verre (-1,9 %), la quantité globale de déchets recyclés enregistre une augmentation d'environ 2 % par rapport à l'année précédente.

### ■ Impact de la collecte sélective à l'échelle de l'individu

Exemples de produits recyclés obtenus grâce au tri annuel effectué par 1 habitant du Lot (moyenne) :



## Bilan environnemental du recyclage



≈ 29 400 tonnes de matières premières économisées  
→ Pétrole, gaz naturel, sable, bois, minerais...



≈ 154 millions de litres d'eau économisés  
→ Consommation annuelle d'une ville comme Pradines



≈ 7 300 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées  
→ Émission domestique annuelle de gaz à effet de serre équivalant à une ville comme Gourdon



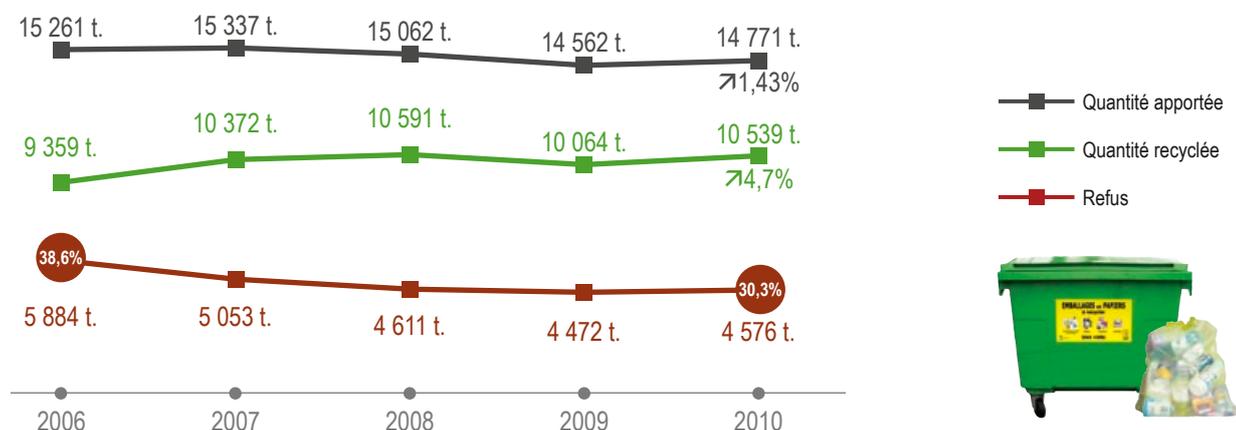
≈ 115 700 MWh économisés  
→ Consommation annuelle d'une ville comme Figeac

Calculs réalisés sur la base du logiciel E-tonnes d'Eco-Emballages

Ces chiffres, estimés d'après les quantités de déchets recyclées dans le Lot, démontrent que le "geste de tri" a un réel impact bénéfique sur l'environnement : moins de matières premières ont été utilisées, des économies d'eau et d'énergie ont été réalisées et des rejets de gaz à effet de serre ont pu être évités.

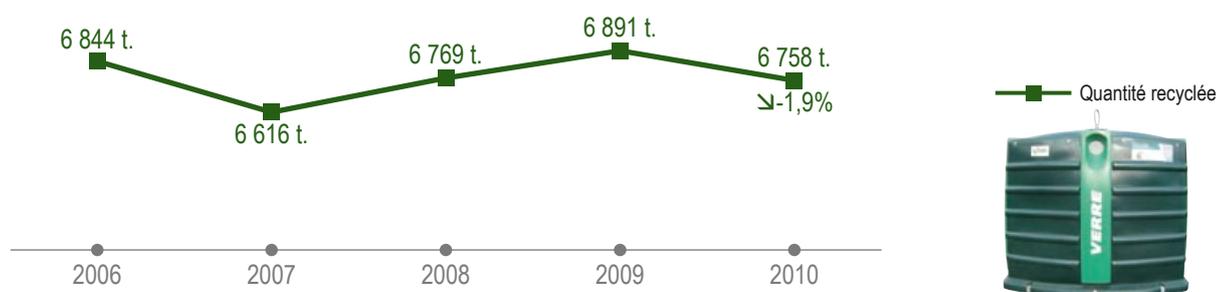
## Evolution des résultats (collectivités SYDED)

### Papiers & emballages<sup>(hors verre)</sup> :



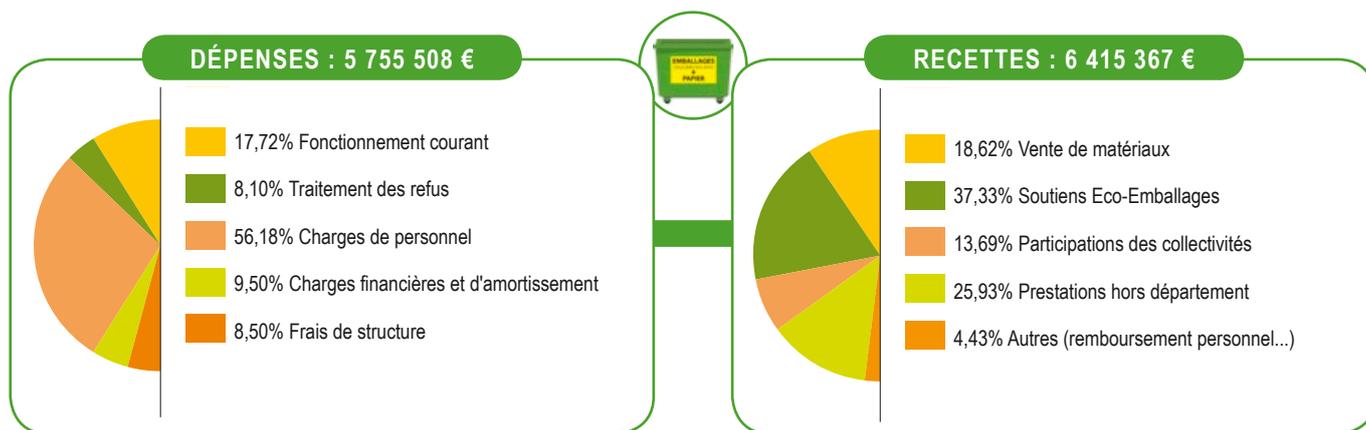
Une nette amélioration du tri se confirme en 2010, avec une baisse du taux de refus de plus de 8 points en 4 ans. Ce taux de refus reste stable (autour des 30 % depuis 2009). L'augmentation de la performance est à pondérer car une part des quantités de déchets traités provient du stock de 2009 (344 t.).

### Emballages en verre :



Malgré une légère baisse (-1,9 %) par rapport à l'année précédente, le bilan 2010 des apports en verre demeure à un bon niveau.

## ► Bilan financier



## € Tarification différenciée appliquée aux collectivités membres :

Mise en place depuis 2008, la tarification différenciée a pour objectif d'instaurer plus d'équité entre les collectivités membres, en leur appliquant des tarifs variables qui prennent en compte les différences constatées entre leurs apports de déchets recyclables.

2 facteurs sont analysés pour le calcul du tarif :

le **taux de refus**<sup>(1)</sup> lié à l'aspect qualitatif et la **performance**<sup>(2)</sup> liée à l'aspect quantitatif.

1. Le **taux de refus entrant (%)** retenu est la moyenne des 12 derniers taux de refus (taux d'erreurs de tri) enregistrés dans les analyses mensuelles effectuées sur des échantillons de déchets, à l'entrée du centre de tri, selon une méthodologie normalisée (NF X 30-437).

2. La **performance (kg/habitant/an)** est la quantité annuelle de déchets recyclés en moyenne par chaque habitant de la collectivité.

### Tarif principal :

Moyenne : 26,5%, soit 62 €

Taux de refus	R < 19%	19% ≤ R < 24%	24% ≤ R < 29%	29% ≤ R < 34%	R ≥ 34%
Tarif HT (tonne entrante)	44,30 €	54,60 €	62,00 €	75,10 €	85,40 €

### Bonus/Malus "performance" :

Moyenne : 50 kg/hab. DGF soit 0 €

Performance (kg/hab. DGF)	P ≥ 55	55 ≤ P < 52,5	52,5 ≤ P < 47,5	47,5 ≤ P < 45	P < 45
Incidence sur le tarif (tonne entrante)	- 15 €	- 5 €	0 €	+ 12 €	+ 25 €



## ► Mode de collecte



### Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :

→ en porte à porte

Les déchets sont déposés en sac dans des bacs individuels ou collectifs marron ou gris. Sur certains secteurs, des sacs sont mis à la disposition des habitants.

La collecte est effectuée par les collectivités membres du SYDED.



### Encombrants :

→ apports en déchetterie

## ► Quantités traitées (SYDED + hors département)

Total déchets non valorisables : 61 031 tonnes

### ■ Répartition des quantités :

	Tonnes
Ordures Ménagères Résiduelles (Lot)	43 702 t.
Refus de tri (Lot + Hors département)	6 142 t.
Encombrants (particuliers + professionnels)	11 187 t.
<b>TOTAL :</b>	<b>61 031 t.</b>

Moyenne lotoise :  
247,5 kg/habitant  
(Pop. INSEE 2007)  
Moyenne nationale :  
316 Kg/habitant  
(ADEME - 2007)

## ► Mode de traitement

Le SYDED prend en charge les ordures ménagères résiduelles des collectivités membres à partir des quais de transfert.

### ■ Les sites de traitement

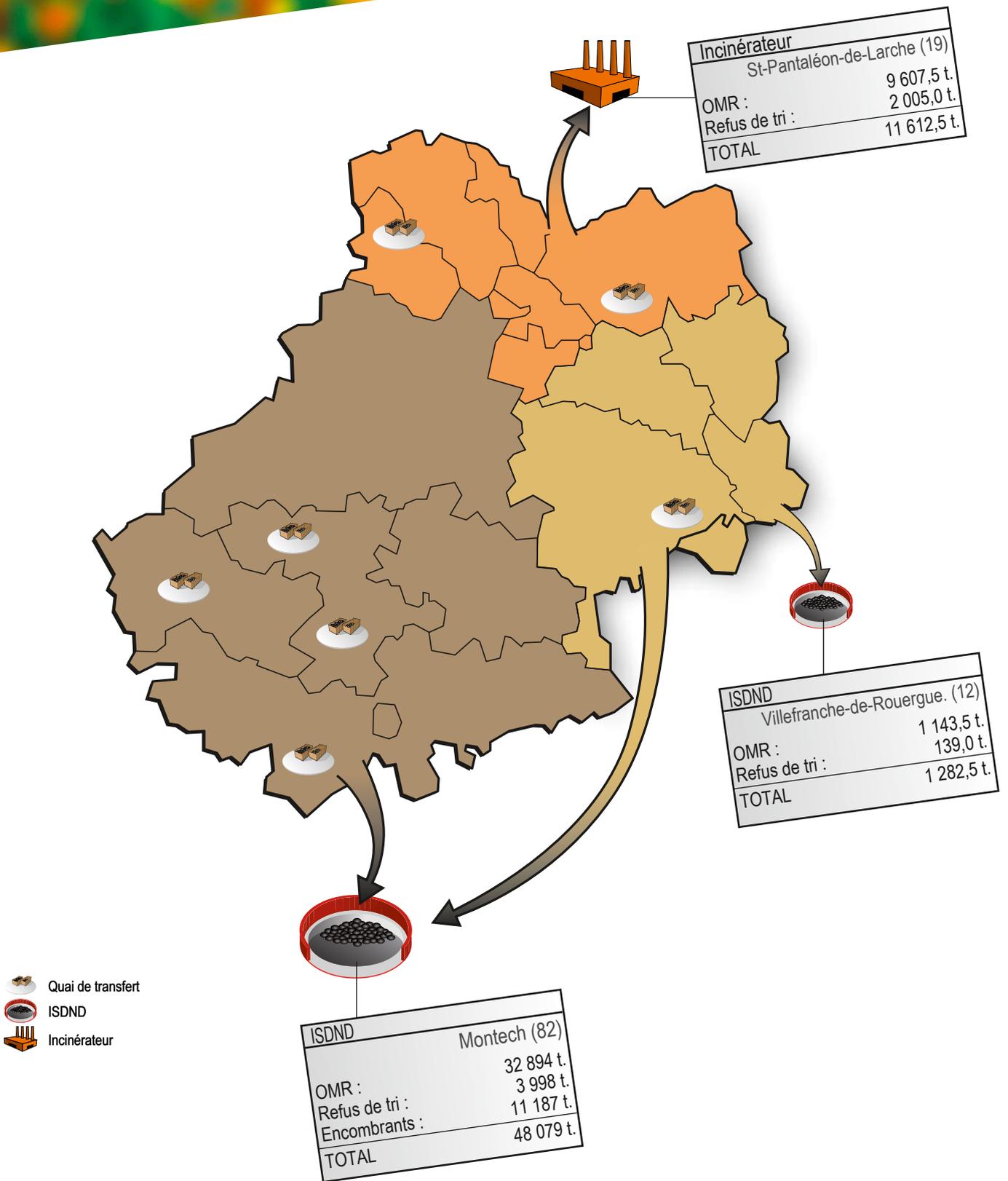
Le SYDED ne gère plus d'ISDND depuis le 31 décembre 2009. La totalité des déchets non valorisables est orientée vers des centres de traitement extérieurs au département.

7 quais de transfert sont répartis sur l'ensemble du territoire géré par le SYDED pour regrouper les déchets collectés par les collectivités membres et ainsi optimiser leur acheminement vers les sites de traitement situés en dehors du département :

- l'incinérateur du SYTTOM19 à St Pantaléon-de-Larche (19) → 19 %,
- l'ISDND de la DRIMM à Montech (82) → 79 %,
- l'ISDND de Villefranche-de-Rouergue (12) → 2 %.

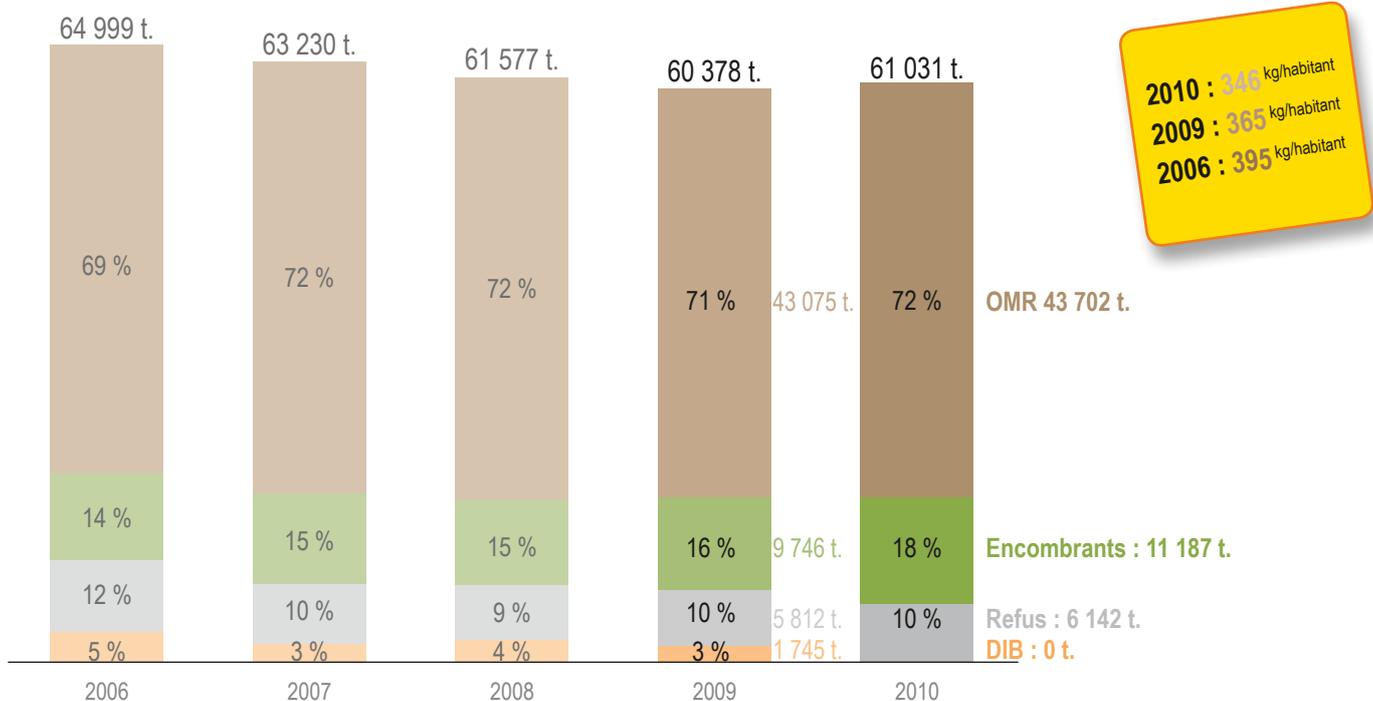


■ Répartition des quantités d'ordures ménagères résiduelles par site de traitement :



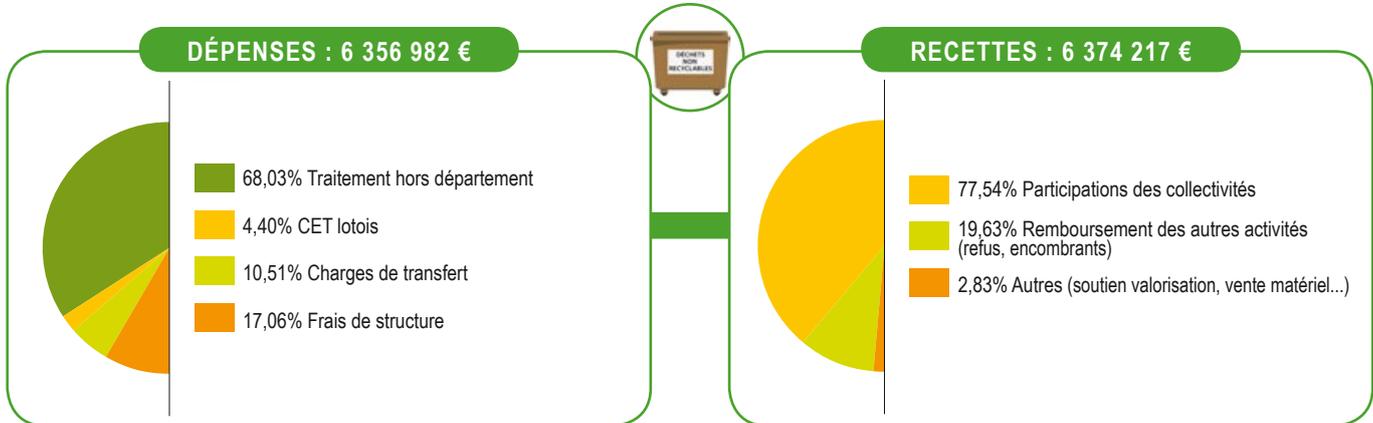
N.B. : Différents paramètres (état des stocks d'une année sur l'autre, différences de poids sur les pesées dues au carburant des camions...) peuvent faire apparaître des écarts entre les tonnages collectés et les quantités traitées.

## ► Evolution des quantités



Les quantités d'OMR par habitant continuent de diminuer sensiblement : 247,5 kg par habitant en 2010 contre 256 kg par habitant en 2009. Il est à noter que depuis le 01/01/2010, la Communauté de Communes Causse Ségala Limargue est comptabilisée dans les OMR (environ 1400 tonnes), ce qui n'était pas le cas les années précédentes, cette collectivité disposant jusqu'alors de son propre CET. D'autre part, suite à la fermeture du CET de Dégagnac, les déchets industriels banals (DIB) des professionnels ne sont plus repris par le SYDED.

## ► Bilan financier



€
Tarif appliqué aux collectivités membres : 113 € HT/tonne





## ► Déchetteries

### ■ Mode de collecte

La collecte des déchets "volumineux" ou "toxiques" s'effectue en apport volontaire sur les 29 déchetteries réparties sur le Lot. Des conventions ont été signées avec des communes limitrophes au département afin que leurs administrés puissent avoir accès à certaines déchetteries du SYDED.

**Population desservie** (DGF 2009) : 201 415 habitants lotois + 3 455 habitants hors Lot.

Pour mémoire, l'ouverture de la déchetterie du canton de Livernon en août 2009, a marqué la finalisation du réseau départemental.

### Conditions d'accès :

- Pour les particuliers habitant le Lot, l'accès est libre dans toutes les déchetteries, quel que soit leur lieu de domicile.
- Pour les professionnels, l'accès est réglementé (conditions quantitatives et tarifaires) sur des bases établies en accord avec les chambres consulaires.

### ■ Quantités traitées

44 952 tonnes de déchets ont été apportées.

### ■ Fréquentation des déchetteries

264 491 passages ont été enregistrés en 2010.

**- Moyenne -  
9 120 passages  
par déchetterie :  
3 passages  
par foyer**

MOINS DE 5 000 PASSAGES	
Sousceyrac	2 230
Castelnau-Montratier	2 560
St-Gery	2 823
Lauzes	2 844
Salviac	3 489
Latronquiere	3 533
Montcuq	3 948
Cazals	4 824
St-Germain-Du-Bel-Air	4 857

ENTRE 5 000 ET 10 000 PASSAGES	
Payrac	5 280
Livernon	5 432
Labastide-Murat	5 808
Martel	6 304
Bagnac	6 670
Lalbenque	6 991
Catus	7 964
Limogne	8 212
Lacapelle-Marival	8 284
Luzech	8 666
Vayrac	9 119
Cajarc	9 447

ENTRE 10 000 ET 15 000 PASSAGES	
Gramat	13 424
Capdenac-Gare	14 783

PLUS DE 15 000 PASSAGES	
Puy-L'Eveque	15 064
Gourdon	15 142
Cahors	18 602
Glanes	21 135
Souillac	21 576
Figeac	25 480

La fréquentation des déchetteries ne cesse d'augmenter : les Lotois ont de plus en plus le bon réflexe d'apporter les déchets volumineux ou toxiques à la déchetterie et participent ainsi à la résorption des décharges sauvages.

En 2010, **une enquête de satisfaction** a été menée sur les déchetteries auprès de 190 personnes. Les questions portaient essentiellement sur l'aménagement de la déchetterie, la qualité du service ainsi que la disponibilité et l'accompagnement du gardien. Le bilan est très positif :

- 70 % des usagers interrogés sont très satisfaits,
- 29 % sont satisfaits,
- 1 % seulement se sont déclarés insatisfaits.

## ■ Types de déchets collectés et leur traitement



Chaque type de déchet est dirigé vers des filières de traitement spécifiques. **Les végétaux et les bois non traités sont entièrement gérés par le SYDED.** Les autres déchets apportés en déchetterie sont traités par des organismes externes (dépollution, valorisation) ou expédiés dans des installations de stockage adaptées à leurs nature (ISDI, ISDND).

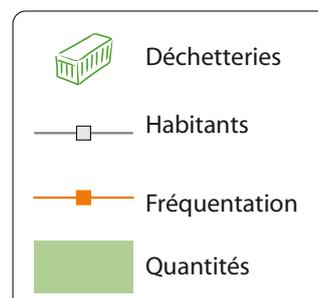
Déchets	Quantités	Traitements	Prestataires
Bois traité	1 750 t.	Valorisation matière	Prévost Environnement
Cartons	842 t.	Valorisation matière (cartonnerie)	
Métaux	2 604 t.	Valorisation matière	
DEEE	1 735 t.	Valorisation matière	Eco-Système
Encombrants	11 187 t.	Stockage - ISDND	Séché Environnement / DRIMM
<b>Textiles - Nouvelle filière -</b>	<b>262 t.</b>	<b>Valorisation matière</b>	<b>Le Relais</b>
Huiles de vidanges	102,5 t.	Valorisation matière	SHRRU
DDM	286 t.	Valorisation énergétique	Séché Environnement / TRIADIS
Pneus	170,5 t.	Valorisation matière	DROHE / Aliapur
DASRI	3,3 t.	Valorisation énergétique	C.D.M.
Batteries	47 t.	Valorisation matière	Prevost Environnement
Piles	27 t.	Valorisation matière	Corepile
Cartouches d'encre	0,7 t.	Valorisation matière	Jeter l'encre
Ampoules fluocompactes	4 t.	Valorisation matière	Recylum
<b>Végétaux</b>	<b>11 245 t.</b>	<b>Valorisation biologique (compostage)</b>	<b>SYDED (en régie)</b>
<b>Bois non traité (palettes / cagettes)</b>	<b>1 261 t.</b>	<b>Valorisation énergétique (combustible chaufferies)</b>	
<b>Gravats*</b>	<b>13 425 t.</b>	<b>Stockage - ISDI</b>	
<b>TOTAL :</b>		<b>44 952 t.</b>	

\* quantité estimée

## ■ Evolution de la fréquentation et des quantités apportées



**- Moyenne - plus de 166 kg par passage !**



## ► Compostage des végétaux

### ■ Quantité de végétaux collectée

11 245 tonnes de végétaux ont été collectées en déchetterie ou apportées directement sur les 3 plateformes de compostage.

Plateforme de Catus : 4 338 t.

Plateforme de Figeac : 3 037 t.

Plateforme de St-Jean-Lagineste : 3 870 t.

### ■ Quantité de compost produite

3 480 tonnes de compost ont été produites.

La transformation des déchets en compost se fait en 6 mois environ.



### ■ Utilisation du compost

Le compost est mis à disposition des particuliers et des collectivités gratuitement, sur la plupart des déchetteries.

Le compost est soumis à un programme de suivi qualité de 4 analyses réglementaires par an.

Les analyses réalisées en 2010 ont toutes été conformes à la norme NF U 44-051:2006.



## ► Valorisation du bois non traité

### ■ Quantité de bois collectée

5 210 tonnes de bois ont été collectées au total :

- 1 261 tonnes de palettes et de cagettes ont été broyées et criblées pour être transformées en plaquettes.
- 3 949 tonnes d'écorces et plaquettes forestières d'élagage proviennent de différentes sources extérieures (déchets de l'industrie du bois, partenariat avec le Conseil Général) ont été également récupérées.



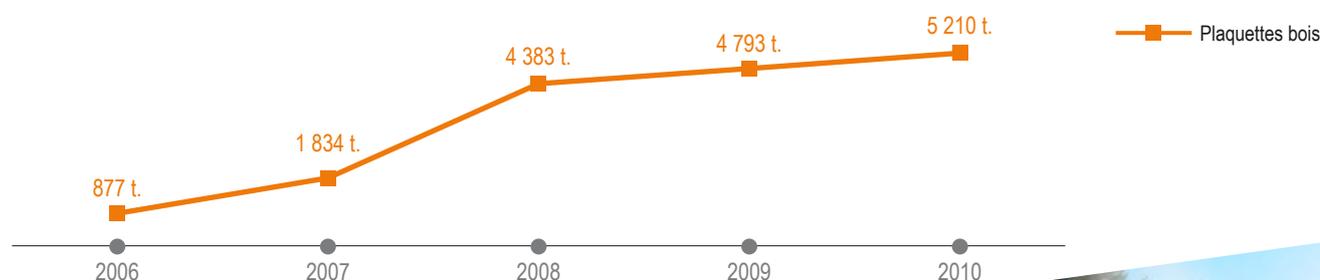
### ■ Utilisation du combustible

Les plaquettes alimentent les chaudières à bois des centres de tri et du siège et, depuis octobre 2007, des réseaux de chaleur réalisés par le SYDED.

Elles sont également vendues à des exploitants de chaufferies collectives (Hôtel du département, commune de Nuzéjols, ateliers municipaux de Cahors).



### ■ Évolution des quantités produites

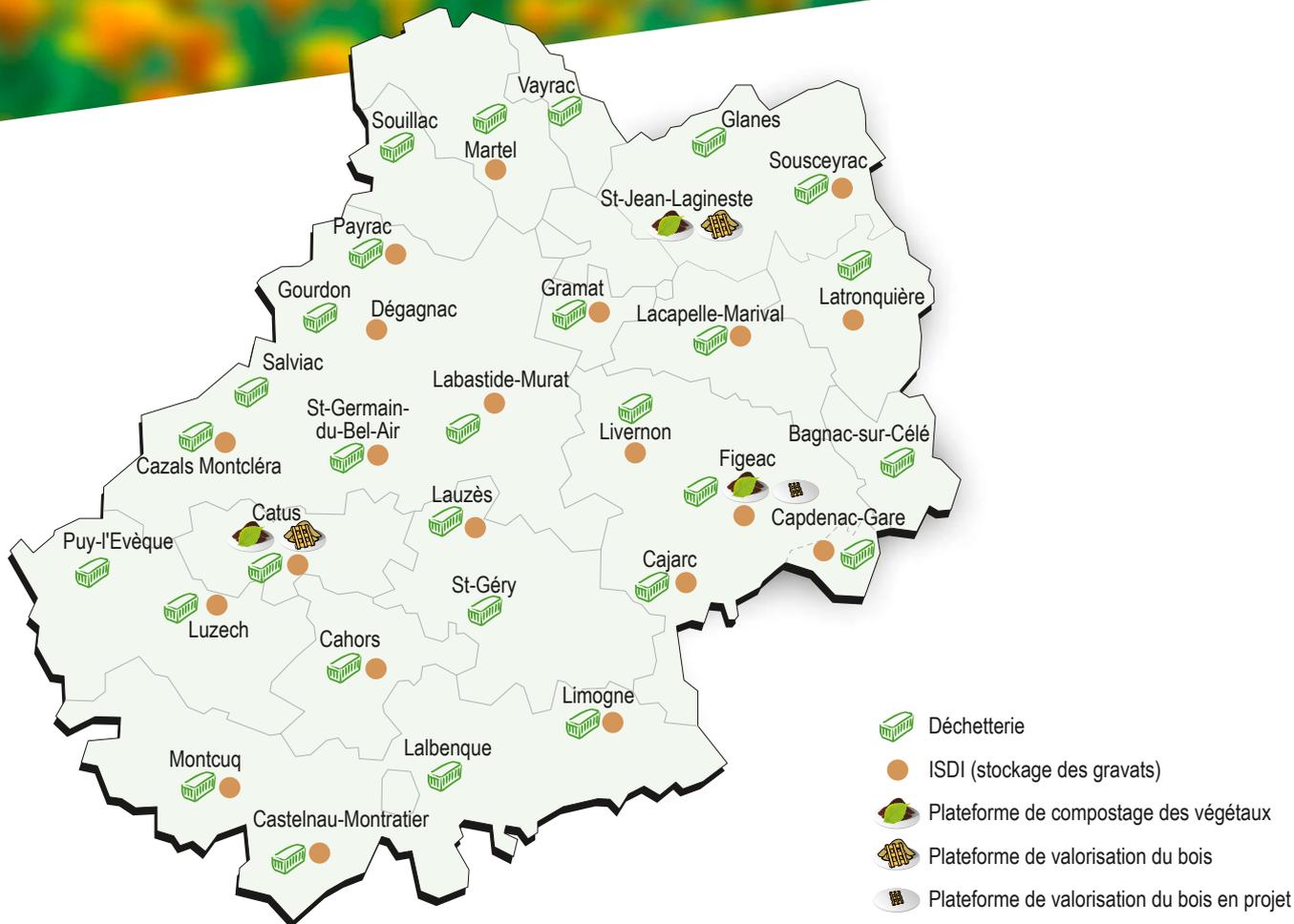


L'augmentation de la production de plaquettes bois est en corrélation avec l'accroissement des besoins liés à la réalisation de nouveaux réseaux de chaleur (voir carte page 21).

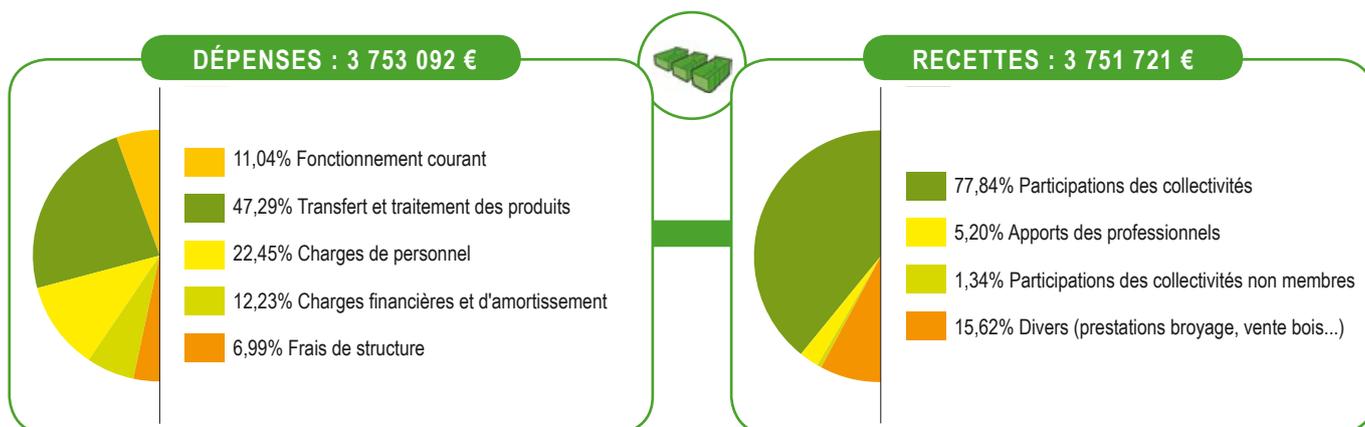
Pour évaluer les possibilités de déploiement de nouveaux réseaux, le SYDED a lancé une étude départementale sur la mobilisation de ressources bois supplémentaires.



## ■ Localisation des déchetteries, des plateformes de valorisation et des ISDI



## ► Bilan financier



Tarif appliqué aux collectivités membres : 14,50 € HT/hab. (pop. DGF 2009)

## ► Rôle du SYDED

Depuis le 1er janvier 2005, le SYDED est devenu l'opérateur départemental pour la réalisation et la gestion des réseaux de chaleur au bois, à la demande des communes.

Dans le cadre de cette mission, il valide la faisabilité du projet, finance les travaux, construit la chaufferie et le réseau, approvisionne et entretient les installations, et facture l'énergie consommée.

## ► Bilan global des réseaux de chaleur opérationnels (voir carte)



## ■ 8 réseaux en activité :

## ► 20 km de réseaux

► **657 bâtiments raccordés**, dont 1 clinique, 6 maisons de retraites, 11 écoles, 1 collège, 1 IUT, 40 bâtiments publics, 200 logements sociaux...

► **13 331 MWh** fournis aux réseaux

► **8 229 MWh** comptabilisés chez les 657 abonnés

► **4 980 tonnes de bois** utilisées pour alimenter ces chaufferies :  
- 23 % des plaquettes employées proviennent du bois brut (palettes, cagettes) collecté sur les déchetteries du SYDED.  
- 77 % sont issues des déchets de bois de scieries et d'élagage.

► **418 MWh d'énergie électrique** consommés (fonctionnement).

► **72 853 litres de fioul** utilisés (maintenance et appoint)

► **Un suivi et une astreinte 24H/24H**

Un système de télésurveillance informatisé garantit une intervention rapide en cas de dysfonctionnement détecté sur un réseau de chaleur.

► **Rendement moyen des réseaux de chaleur : 62 %**

**Bénéfice environnemental**

Le bois, utilisé comme combustible, est une énergie renouvelable. Sa combustion ne fait que restituer, à quantité équivalente, le CO<sub>2</sub> absorbé par l'arbre lors de sa croissance.

Pour l'année 2010, l'utilisation des réseaux de chaleur dans le Lot a engendré :



• **une économie de 724 t. équivalent pétrole (tep)**

## ► Réalisations 2010

**Réseau de Figeac-Nayrac**

- 2 compteurs pour 2010 (ARSSEA et IUT Figeac)
- Longueur du réseau : 1 800 m pour 2010
- Puissance de référence de la chaudière au bois : 900 kW secondée d'une chaudière fioul en appoint de 1 400 kW
- Coût d'investissement : 1 250 000 € HT

- 43 compteurs à terme
- 2 009 m à terme

**Réseau de St-Germain-du-Bel-Air**

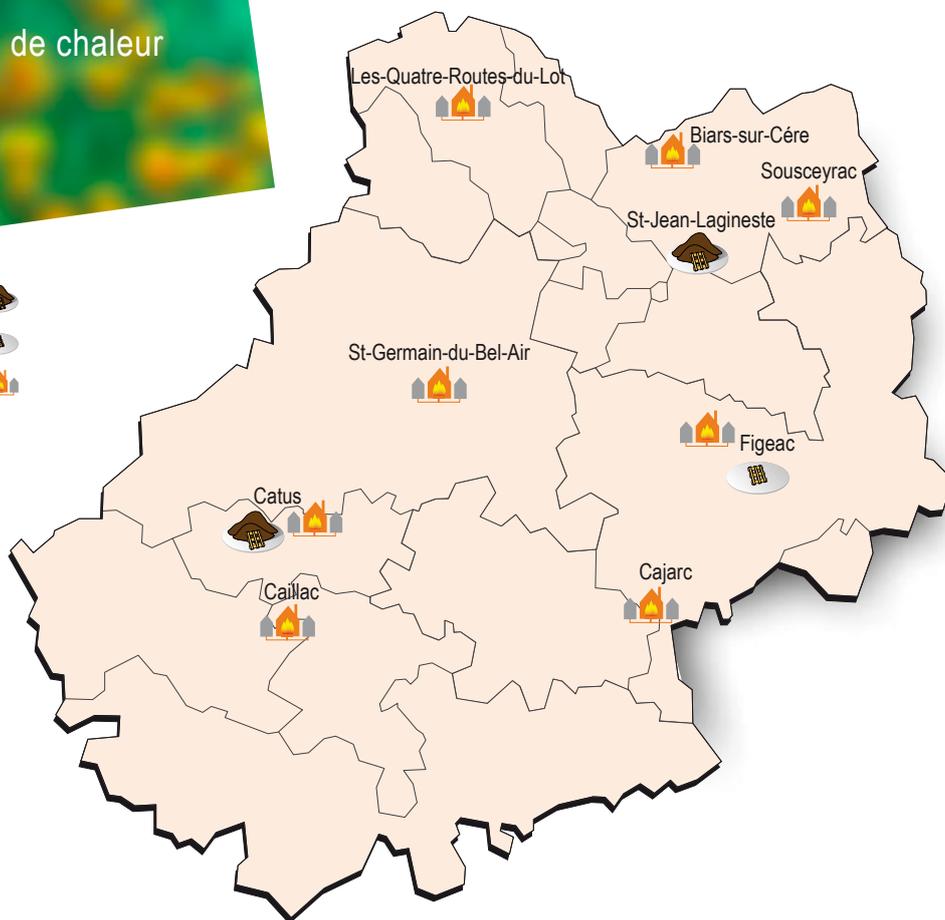
- 80 compteurs
- Longueur du réseau : 2 020 m
- Puissance de référence de la chaudière au bois : 800 kW secondée par une chaudière fioul en appoint de 1 380 kW
- Coût d'investissement : 1 200 000 € HT

**Etat d'avancement des projets :**

- études de projets pour Livernon et Lacapelle Marival,
- étude de faisabilité validée pour Thégra (attente des retours de subventions),
- études de faisabilité à lancer pour Gourdon, Souillac, Cahors, Capdenac Gare.

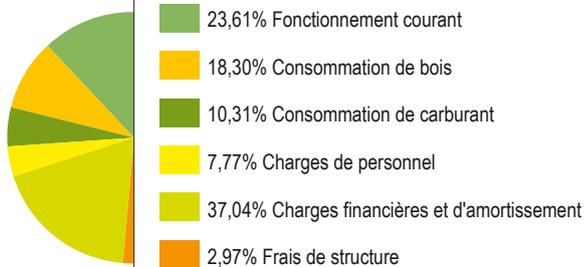
## ■ Localisation des réseaux de chaleur

- Plateforme de valorisation du bois 
- Plateforme de valorisation du bois en projet 
- Réseau de chaleur du SYDED 

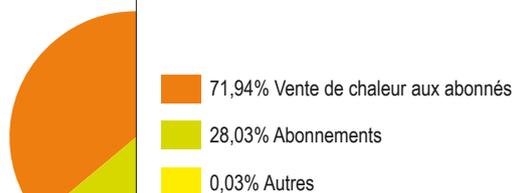


## ► Bilan financier

**DÉPENSES : 592 228 €**



**RECETTES : 570 377 €**



**Tarifs 2010 appliqués aux abonnés :**

	Tranche de puissance	Tarifs HT
Abonnement (mensuel)	< 10 kW	18,66 €
	10 à 15 kW	28,61 €
	15 à 30 kW	43,54 €
	30 à 90 kW	54,74 €
	> 90 kW	116,94 €
Vente de chaleur	< 30 kW	51,10 €/MWh
	> 30 kW	49,01 €/MWh

## ► Le principe

- Le SYDED se charge de la production pour les collectivités adhérentes qui le souhaitent.
- Les collectivités adhérentes se chargent de la distribution.

En général, la limite entre ces deux activités se situe au niveau du "stockage" de l'eau potable dans le château d'eau. Cependant, d'autres situations particulières peuvent exister.

## ► Les enjeux

Regrouper les acteurs du secteur de l'eau afin de répondre aux défis à relever en terme d'approvisionnement :

- Sécuriser les ressources sur tout le territoire (interconnexions entre les réseaux)
- Garantir la qualité de la ressource (mise en place des périmètres de protection)

Mettre en oeuvre une solidarité départementale :

- Sur le plan du service rendu – en offrant un accès à la ressource "eau" équivalent
- Sur le plan financier – par la péréquation des coûts de production

Optimiser la gestion en mutualisant les moyens.

## ► Étendue de la compétence

Le schéma AEP (Adduction en Eau Potable) prévoit la desserte en eau des lotis à partir des captages classés d'intérêt départemental. Dans ce cadre, le SYDED exerce cette compétence à deux niveaux.

### Mission 1 - Animation :

- Animation et coordination de l'action des collectivités distributrices d'eau (échange d'expériences, uniformisation des méthodes de travail...)
  - Accompagnement juridique, technique et administratif des collectivités distributrices (veille réglementaire, fourniture de modèles de documents...)
- ★ L'adhésion à cette mission est gratuite.

### Mission 1bis - Assistance technique :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage et missions de maîtrise d'œuvre (extensions pour de nouvelles habitations, renouvellement de réseau, renforcement...).
- ★ Tarification établie à hauteur de 7% du montant des travaux réalisés

### Mission 2 - Opérationnelle :

- Réalisation des interconnexions des réseaux
- Création des captages et des ouvrages de production
- Gestion des ouvrages de production (directe ou déléguée)
- Mise en place des périmètres de protection autour des captages

Elle peut entraîner le transfert des ouvrages des collectivités membres au SYDED.

★ Participation financière correspondant au coût du service rendu et basée sur un tarif à définir en fonction du volume d'eau vendu (m<sup>3</sup>) et des investissements réalisés (délibération du 01/07/10 pour la commune de Cajarc et le SIAEP de Francoules - Réf. 36-CS2-2010).



### Tarif 2010 mission 1bis : 7% du montant des travaux réalisés

Délibérations du 17/12/09 et du 01/07/10 : tarifs pour la réalisation de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre - Réf. 37-CS2-2010

## ► Principaux travaux entrepris

### ■ Mission 1 - Animation :

- Rédaction de fiches technico-juridiques :
  - La convention de servitude + modèle
  - Les prélèvements d'eau et installations privatives à usage domestique
- Recueil de données pour la réalisation de fiches synthétiques de chaque adhérent
- Interventions en réunions des Conseils municipaux, Conseils syndicaux...



## ■ Mission 1bis - Assistance technique :

Plusieurs collectivités ont fait appel aux services techniques du SYDED qui a engagé des missions de maîtrise d'œuvre et d'assistances diverses :

### SIAEP de l'IFFERNET :

- Construction d'une bache d'eau traitée au Tréboulou (500 m<sup>3</sup>)
- Renouvellement de 4 600 m de réseau à Lalbenque Ausset

### SIAEP du SUD SEGALA :

- Renouvellement de 7 186 m de réseaux

### SIAEP de FRANCOULES :

- Suivi de travaux dans le cadre d'un marché à bons de commande
- Renouvellement du marché à bon de commande (période 2011-13)

### SIAEP de THEMINES :

- Renouvellement de 1 537 m de réseaux

### SIAEP du SEGALA ORIENTAL :

- Renouvellement de 3 495 m de réseaux

### SIAEP du QUERCY BLANC :

- Création d'une interconnexion avec la commune de Valprionde (4 410 m)

### SIAEP de la PESCALERIE :

- Renouvellement de 3 910 m de réseaux

### SIAEP de FAYCELLES-FRONTENAC :

- Mise en place des périmètres de protection

### Commune de BAGNAC-SUR-CELE :

- Unité de dessablage de la prise d'eau du Veyre

### Commune de GOURDON :

- Etude sur le renouvellement du parc de 3 950 compteurs avec radio-relève

### Commune de CATUS :

- Etude sur la mise en service opérationnelle de l'interconnexion avec le SIAEP de la BOURIANE

### Commune de CAHUS :

- Interconnexion des deux réseaux de la commune (650 m + pompage)

## ■ Mission 2 - Opérationnelle :

Suite à la demande de la Commune de Caillac (302 abonnés) pour une interconnexion de sécurisation, le SYDED a engagé une étude sur l'ensemble du secteur, en y associant tous les adhérents de la zone.

Dans ce cadre le SYDED étudie, pour chaque collectivité concernée des scénarios d'interconnexions permettant, à partir de ressources prioritaires au Schéma Départemental d'Eau Potable, d'alimenter, à terme, les abonnés de façon sécurisée.

D'autre part, des moyens et des équipements ont été mis en place en vue de la reprise d'exploitation de la production d'eau de la commune de Cajarc et du SIAEP de Francoulès au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## ► Adhésions

Au 31 décembre 2010, 43 collectivités adhèrent au SYDED du Lot pour la compétence "Eau" :

### Communes :

Bagnac  
Bétaille  
Bouyssou (Le)  
Bretenoux  
Cahors  
Cahus  
Caillac  
Cajarc  
Capdenac-Gare  
Catus  
Douelle  
Estal  
Figeac  
Gourdon  
Leyme

### Parnac

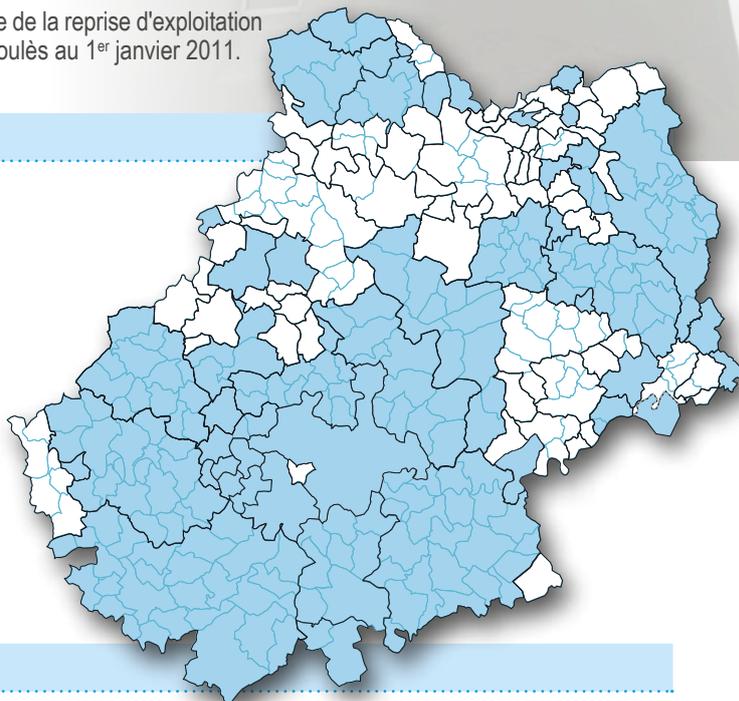
Pradines  
Quatre-routes-du-Lot (Les)  
Saint-Cirq-Madelon  
St Céré  
Vayrac  
Vigan (Le)  
Vire-sur-Lot

### Syndicats :

Aquareso  
Belfort-du-Quercy /  
Montdoumerc  
Blagour  
Bournac  
Causse Sud de Gramat

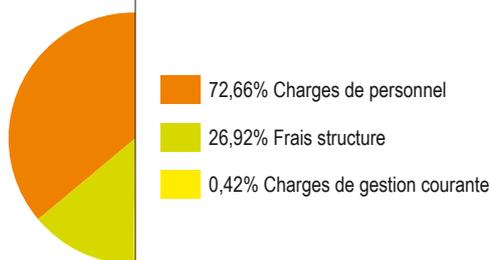
### Cazals

Espère-Mercues  
Faycelles-Frontenac  
Francoulès  
Iffernet  
Lamothe-Cassel  
Martel  
Nuzéjols  
Pescalerie (la)  
Peyrilles  
Quercy Blanc  
Sarrazac - Cresensac  
Ségala Oriental  
Sud Ségala  
Thémines



## ► Bilan financier

DÉPENSES : 86 906 €



RECETTES : 91 667 €



Annuité en-cours de la dette "Eau potable" : 0 €

## ► Le principe

Le compostage est une fermentation contrôlée consistant à transformer naturellement les matières organiques en présence d'oxygène. Cette dégradation effectuée par des micro-organismes s'accompagne d'une forte élévation de température, ce qui engendre une destruction des germes pathogènes (hygiénisation du produit).

Dans le cas du compostage des boues de STEP, le mélange avec un support carboné (tels que les déchets végétaux broyés) permet d'obtenir un produit stable et équilibré en azote et carbone, facilement utilisable comme amendement organique.

## ► Étendue de la compétence

Les boues de stations d'épuration prises en charge par le SYDED seront traitées par compostage en vue de l'obtention d'un amendement organique normalisé (NFU 44-095).

Dans ce cadre, le SYDED assure :

- la prise en charge du transport des boues de la station d'épuration à l'unité de compostage,
- la construction et l'exploitation de l'unité de valorisation des boues par compostage,
- l'écoulement du compost normalisé.

## ► Projet

Suite à l'étude de faisabilité qui avait été menée en 2007 et compte tenu du gisement de boues issu des collectivités adhérentes, le SYDED a lancé le projet de construction d'une unité de compostage de boues sur la base d'un scénario qui prévoit :

- l'implantation de l'unité sur la ZAC les Matalines (Catus).
  - > Utilisation en commun des moyens logistiques et humains du SYDED,
  - > Approvisionnement en végétaux broyés produits sur la plateforme avoisinante.
- le dépotage et la fermentation en bâtiment fermé avec désodorisation totale.

Le traitement par compostage permet :

- de valoriser les boues (amendement agricole normalisé et hygiénisé),
- de supprimer les nuisances olfactives lors de son utilisation en agriculture,
- d'assurer ainsi un débouché pérenne aux grosses quantités.

**Budget prévisionnel :** 6 millions d'euros.

Initialement prévue pour fin 2011, la réalisation de ce projet est retardée en raison du délais d'instruction administrative (attente du démarrage de l'enquête publique). L'objectif prévisionnel du SYDED est de mettre en service l'installation fin 2012.



## Traitement des boues en phase transitoire

Dans l'attente de la réalisation de l'unité de compostage des boues, les collectivités adhérentes poursuivent pour la plupart la pratique de l'épandage en plein champ. 3 d'entre elles ont déjà fait appel au SYDED pour la prise en charge des boues issues de leurs stations d'épuration. Pour assurer cette mission pendant cette période de transition, le SYDED a passé des marchés de transport et de traitement avec différents prestataires.

Collectivité	STEP	Quantité	Traitement	Prestataire
Commune de Cahors	Cahors	1 819,52 t.	Compostage	Terralys, groupe Suez environnement - Objat (19), traitement sur le site de Maumusson (82), capacité de traitement de 10 000 t. de boues Déchets Service 12, groupe Pena - Villefranche (12), traitement sur le site de La Capelle Balaguier (12), capacité de traitement de 7 300 t. de boues.
Syndicat de la Vallée du Reignac	Caillac	221,78 t.		
Commune de Capdenac-Gare	Capdenac-Gare	1 060,00 t.		
<b>TOTAL :</b>		<b>3 101,30 t.</b>		

Initialement prévue pour 2010, la prise en charge des boues de la commune de Figeac a été reportée, suite au retard dans la construction de la nouvelle STEP.

## Adhésions

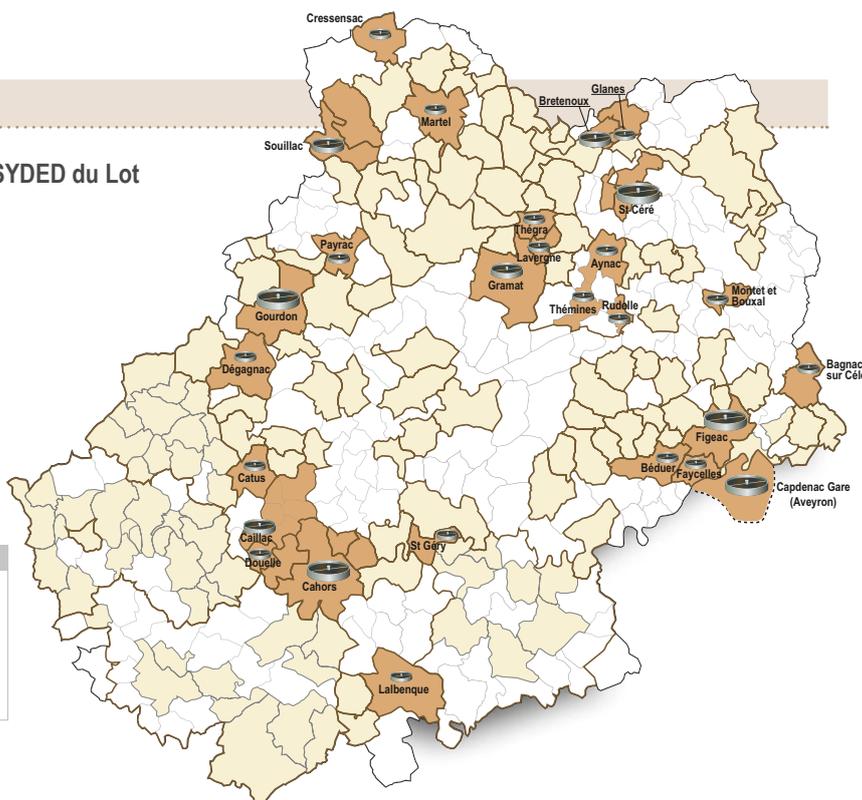
Au 31 décembre 2010, 25 collectivités adhèrent au SYDED du Lot pour la compétence "Boues" :

### Communes :

Cahors  
Bagnac  
Bédrier  
Capdenac gare  
Catus  
Cressensac  
Dégagnac  
Douelle  
Faycelles  
Figeac  
Glanes  
Gourdon  
Gramat  
Labenque  
Lavergne  
Martel  
Montet-et-Bouxxal  
Payrac  
Saint Céré  
Saint-Géry  
Souillac  
Thégra

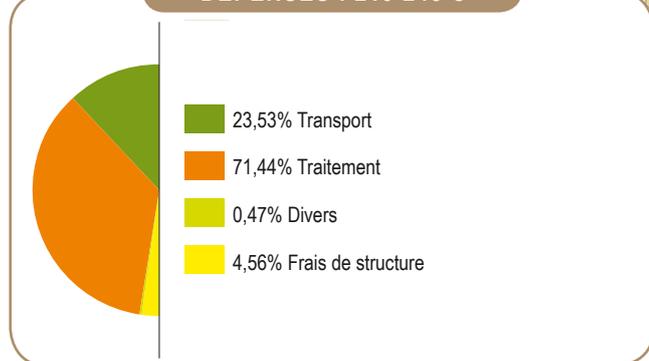
### Syndicats :

Biars-sur-Cère / Bretenoux  
Thémines  
Vallée du Reignac



## Bilan financier

DÉPENSES : 219 248 €



RECETTES : 220 434 €



Tarif appliqué aux collectivités membres : 71,50 € HT/tonne traitée

Délibérations du 17/12/09 et 19/03/10 (Réf. 5-BS1-2010) : tarif pour la prise en charge du transfert et du traitement des boues de stations d'épuration

Annuité en-cours de la dette "Boues" : 0 €



## ► Pour les scolaires

### Les animations scolaires

Les interventions dans les classes de CM restent un des moyens privilégiés de sensibilisation des scolaires. Elles se déroulent en 2 séances réparties sur 2 demi-journées, à la demande des enseignants.

### Le partenariat avec l'Inspection académique du Lot

En parallèle, un travail a été mené en collaboration avec des conseillers pédagogiques en sciences afin de mieux adapter les outils de communication actuels au programme d'éducation au développement durable et de permettre aux enseignants de s'impliquer en amont et en aval de ces interventions.

→ **26 classes ont bénéficié des interventions du SYDED – soit, environ 550 enfants rencontrés**

(le nombre d'interventions a été réduit cette année en raison du temps consacré à l'élaboration d'un nouvel outil pédagogique)

### Les visites des bases de valorisation

Les visites des 3 centres de tri complètent de manière concrète les informations apportées lors des interventions en classe. Le soutien financier apporté par la prise en charge des frais de transport pour les classes de CM a été maintenu.

→ **55 visites - soit, un peu plus de 1 200 visiteurs**

### Soutien de la démarche "Eco-école"

Eco-Ecole est un label décerné aux écoles élémentaires, collèges et lycées qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable. Le SYDED conseille et accompagne les établissements qui le sollicitent dans ce cadre.

→ **Lycée Clément Marot de Cahors, école primaire de St-Denis-Catus**

## ► Pour le grand public

### Le journal d'information SYnergies (87 000 ex.)

Ce vecteur essentiel d'information écrite du SYDED est diffusé dans tous les foyers du territoire 2 fois par an. Les thématiques traitées en 2010 dans le "dossier spécial" ont été :

- Janvier : Le projet de construction de l'unité départementale de compostage des boues de STEP.
- Juillet : Grenelle de l'environnement : priorité à la réduction et au recyclage des déchets.



### La promotion du tri et de la réduction des déchets hors domicile

Souhaitant étendre la sensibilisation "éco-citoyenne" du public, au-delà du cadre domestique, le SYDED s'est positionné comme partenaire de plusieurs manifestations culturelles, sportives ou commerciales, notamment pendant la période estivale :

- Le City Raid, à Cahors (5 mai)
- Le p'tit tour USEP, à Assier (11 mai) et à Lalbenque (28 mai)
- Nettoyons la rivière (Lot, Célé et Dordogne) avec des classes des collèges de Luzech, Pern, Gourdon et Souillac (juin, 2 jours)
- Festival ECAUSSYSTEME à Gignac (31 juillet-1<sup>er</sup> août)
- Festival Africajarc, à Cajarc (22-25 août)
- Festival jeune public "la Rue des Enfants" à Montcuq (12-13 septembre)
- Fête de la science, à Prayssac (21-24 octobre)



# Démarche d'amélioration des collectes sélectives

Depuis 2007, des démarches d'amélioration de la qualité de la collecte sélective des déchets ont été engagées par les collectivités chargées de cette compétence. Pour celles qui le souhaitent, un accompagnement méthodologique et humain est proposé par le SYDED pour mener cette démarche de terrain. Ce soutien porte en premier lieu sur une expertise de la qualité des collectes. Puis, le SYDED met en place, avec les collectivités, des actions techniques d'amélioration, ainsi qu'une campagne de communication adaptée auprès des usagers.

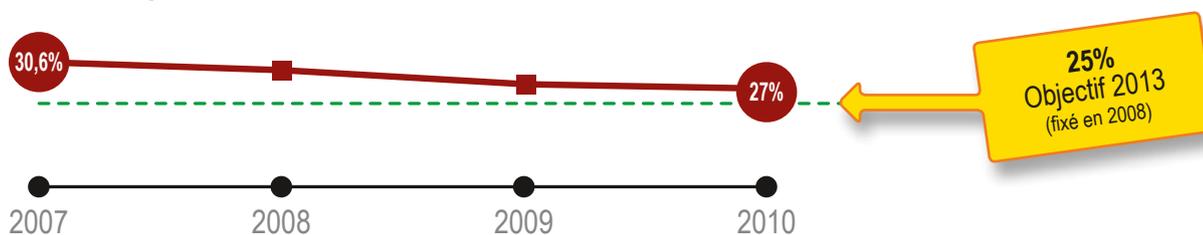


## ► Les points clés en 2010

### Augmentation du nombre de collectivités engagées dans la démarche :

Elles sont au nombre de 10 à avoir entamé une démarche partenariale avec le SYDED, sur les 13 collectivités du département. Elles couvrent ainsi **61% de la population DGF du département** en 2010 (soit, **124 105 habitants**).

### Amélioration globale de la qualité des collectes sélectives :



L'amorce de la baisse du taux de refus entrant constatée ces dernières années tend à se confirmer de manière durable et ainsi valider le travail engagé depuis 4 ans.

## ► Les outils et les actions développés

### Amélioration des collectes :

- Optimisation de l'organisation :
  - rationalisation des tournées (**60 tournées recyclables analysées**),
  - meilleure organisation des emplacements (**6 700 emplacements recensés**),
  - analyse de l'état du parc et de sa signalétique (**près de 20 000 bacs répertoriés**).
- Renforcement de la qualité du service : sensibilisation des agents, consignes quant à la collecte des bacs "pollués" (rubans adhésifs), harmonisation de l'état et du coloris des bacs, mise en place de panneaux, amélioration de l'aménagement et de l'entretien des emplacements, mise à jour de la signalétique...

### Amélioration de la sensibilisation des habitants :

- Communication de proximité : en 2010, près de **1 160 foyers** (900 en 2009) ont été rencontrés en porte à porte par les 3 ambassadeurs du tri du SYDED. Cette démarche permet de répondre de manière individuelle aux questions et aux doutes des particuliers en matière de tri des déchets.
- Développement du tri "hors domicile" :
  - lors d'événements festifs (affiches pour salles de fêtes),
  - dans les PME : près d'une centaine de professionnels vus depuis le lancement de la démarche sur le département,
  - "au bureau" (administrations...),
  - pour du personnel de lycées, équipes pédagogiques...



# Actions pour la réduction des déchets

Bien avant les recommandations du Grenelle de l'environnement, le SYDED a su encourager la réduction des déchets à la source en proposant gratuitement aux particuliers des autocollants stop-pub et des sacs cabas réutilisables et en mettant en vente des kits de compostage domestique à prix préférentiels.

## ► Les actions déjà mises en place

Le compostage domestique et les autocollants stop-pub sont les actions individuelles de réduction des déchets pratiquées dans le Lot depuis plusieurs années et de façon continue.



Près de **900 composteurs** supplémentaires ont été acquis par de nouveaux foyers en 2010, élevant à 12 500 le nombre total de composteurs distribués sur le territoire du SYDED depuis 2002 (14,5% des foyers).

Cet engouement a des **répercussions sur les quantités par habitant d'ordures ménagères** résiduelles collectées qui continuent de baisser : 256 kg/hab. en 2009 | 247,5 kg/hab. en 2010.

Depuis la première diffusion d'**autocollants "stop-pub"** par le SYDED en 2006 sur l'ensemble du département, la proportion de boîtes aux lettres portant cet autocollant est passée de 1,60% à 15,5% (13 000 boîtes aux lettres) ! **C'est le taux le plus haut constaté à l'échelle nationale.**

Des autocollants sont mis à la disposition des usagers sur les 29 déchetteries.

**12 500 composteurs : 1 150 t. de déchets organiques en moins dans les ordures ménagères (40 kg/an/pers. - ADEME)**

## ► Les nouvelles actions

La loi du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 a fixé des objectifs précis et obligatoires :

- réduction de 7% en 5 ans de la production de déchets ménagers et assimilés
- diminution de 15 % d'ici 2012 des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage.

C'est donc en toute logique qu'une démarche globale pour la réduction des déchets a été engagée, à l'échelle du territoire, pour répondre aux ambitieux objectifs nationaux. Le SYDED a ainsi reconduit et élargi ses moyens d'actions en signant avec l'ADEME la mise en œuvre d'un **Programme local de prévention des déchets** sur 5 ans qui s'inscrit dans le plan départemental mis en place par le Conseil général du Lot afin d'amplifier cette démarche (2010 > 2015).

### La philosophie du programme de réduction des déchets

Contrairement aux solutions "techniques" que peuvent apporter les industriels (réduction du poids des emballages...), les moyens à mettre en œuvre au niveau des usagers et des collectivités sont davantage d'ordre "comportemental".

En effet, pour qu'un résultat puisse être durable en matière de réduction des déchets, les changements doivent avant tout s'opérer sur la conscience et les habitudes de consommer de chacun (améliorer nos manières de consommer, de jeter...).



Pages "conseils" extraites du carnet de courses distribué par le SYDED en janvier 2010 dans tous les foyers lotois.

En tant que structure industrielle, le SYDED exploite des équipements qui peuvent générer des risques, tant sur le plan de la santé-sécurité (accidents de travail, maladies professionnelles...), que sur le plan environnemental (impacts et rejets liés à l'exploitation).

C'est pourquoi, le service Qualité-Sécurité-Environnement (service support transversal à toutes les compétences/activités) se charge de mettre en place des moyens de maîtrise de ces risques à partir des analyses des situations de travail, des indicateurs de suivi, des besoins d'exploitation, de la réglementation...

## ► SANTÉ – SÉCURITÉ : la Prévention

Pour prévenir les risques d'accidents, plusieurs outils ont été utilisés :

- **Le DUERP** (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), mis à jour annuellement, permet de définir les actions préventives. **A fin 2010, environ 60% des actions ont été menées**, avec une priorité sur l'activité "centre de tri" qui génère 59% des accidents du travail.

- **L'étude sur l'ergonomie des postes de tri** s'est poursuivie en 2010 avec la mise en place d'améliorations sur les équipements en particulier. Cependant, pour permettre une gestuelle moins contraignante pour les agents de tri, une étude globale doit être menée sur Catus et Figeac.



- **La communication** : flash sécurité, affiche sécurité, info accident, mémo (etc.) sont autant de supports utilisés pour transmettre des données et permettre une prise de conscience collective sur les risques et accidents. De nouvelles fiches prévention ont été diffusées pour rappeler les consignes et les règles de sécurité à suivre : risques liés à l'électricité, déplacement de plain pied, travail sur voie publique, prise en charge des DASRI en déchetterie, risque de piqûre DASRI...

- **Les actions de formation** ont été suivies en vue de compléter les connaissances des agents sur leur métier et les risques inhérents : secourisme, habilitations électriques, manipulation des déchets dangereux, gestes et postures... **Au total : 607 heures de formation qui ont concerné 97 salariés.**

## ► ENVIRONNEMENT : la Maîtrise des impacts

Dans la continuité du programme environnemental élaboré en 2009, de nombreuses actions ont été menées sur l'ensemble des équipements :

- procédure de gestion des envois,
- maîtrise du temps de transit des déchets,
- clôture de la base de Catus,
- gestion des lagunes,
- mise à jour des arrêtés préfectoraux...

En terme d'environnement, 2010 a été une année particulière. En effet, 3 incidents ont eu lieu sur les équipements du SYDED :

- incendie de la chaufferie de la base de valorisation de Catus,
- incendie du quai de transfert des OMR de Catus,
- inondation de la déchetterie de Cahors.

Bien que les effets n'aient pas généré d'impact sur l'environnement, les procédures d'urgence et d'intervention ont été révisées, afin de maîtriser au mieux l'action des moyens externes.

D'autre part, plusieurs audits ont été réalisés par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) sur les quais de transfert et déchetteries en particulier. Un plan d'actions a été mis en œuvre pour répondre aux remarques de l'inspecteur.



# LEXIQUE

**AEP** : Adduction d'Eau Potable

**Base de valorisation** : site regroupant plusieurs équipements tel qu'un centre de tri, une plateforme de compostage, une déchetterie...

**Centre d'Enfouissement Technique (CET)** : lieu de stockage des déchets

**Centre de tri** : lieu où sont triés par matériaux les emballages ménagers et les papiers issus de la collecte sélective afin d'être acheminés vers leurs filières de recyclage.

**Déchetterie (ou déchèterie)** : espace aménagé, gardé et clôturé, destiné à réceptionner des déchets volumineux, des déchets verts et des déchets ménagers spéciaux dont les particuliers ne peuvent se débarrasser par la collecte des ordures ménagères.

**Déchets ménagers** : ensemble des déchets produits par les particuliers (ordures ménagères, déchets volumineux, déchets végétaux, déchets ménagers spéciaux).

**Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)** : déchets provenant de traitements médicaux dont les risques sanitaires obligent à un traitement spécifique.

**Déchets assimilés** : déchets issus essentiellement de l'artisanat et du commerce, de même nature que les déchets ménagers avec lesquels ils sont collectés.

**Déchets Industriels Banals (DIB)** : déchets non dangereux et non inertes produits par les professionnels suivant des filières de traitement identiques à celles des ordures ménagères.

**Déchets inertes** : déchets stables dans le temps et dont le stockage n'entraîne aucune pollution (débris de démolition, déblais, briques, tuiles...).

**Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)** : déchets issus de tous les produits qui fonctionnent grâce à un courant électrique ou électromagnétique. Les DEEE se déclinent en 5 grandes familles : gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, petits appareils en mélange, écrans et moniteurs, lampes à décharges.

**Déchets dangereux des ménages (DDM)** : déchets contenant des éléments nocifs pour l'homme et l'environnement nécessitant un traitement particulier.

**Déchets non valorisables (ou déchets ultimes)** : déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités notamment par extraction de leur part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant.

**Déchets organiques** : déchets composés de matière ayant la propriété de fermenter.

**Déchets recyclables** : déchets d'emballages ménagers (bouteilles, boîtes...) et papiers récoltés en vue d'une valorisation de la matière par le recyclage.

**Déchets volumineux** : déchets apportés en déchetterie en raison de leurs dimensions (ferrailles, gros cartons, "encombrants").

**ISDI** : installation de stockage des déchets inertes (CET de classe 3).

**ISDND** : installation de stockage des déchets non dangereux (CET de classe 2).

**Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** : part des ordures ménagères restant après collectes sélectives (bac marron/gris).

**Plateforme de compostage** : aire étanche sur laquelle sont réceptionnés, broyés et compostés les déchets végétaux.

**Quai de transfert** : lieu de transit où les déchets sont regroupés avec ceux d'autres collectes lorsque les sites de traitement sont trop éloignés, ce qui permet d'optimiser les transports.

**Refus** : erreurs de tri éliminées au centre de tri et renvoyées vers les ISDND ou les incinérateurs.

**Station d'épuration (STEP)** : station de traitement des eaux usées. Elle rejette une eau épurée dans le milieu naturel qui doit être conforme aux valeurs limites définies par arrêté. Les résidus de traitement sont récupérés sous forme de boues.

**Traitement** : ensemble des processus qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux ou à en favoriser les valorisations.

**Une question sur le tri des déchets recyclables, les déchetteries ou le traitement des déchets ? appelez le SYDED !**

**INFO TRI : 05 65 21 54 30**

